Soixante-dix-neuvième année. — N° 281. Le Numéro : 7 francs. Samedi 29 Novembre 1947.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100-07, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : en outre de l'Édition des Lois et Décrets et des Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 47-2263 du 28 novembre 1947 faisant bénéficier les apiculteurs du statut du fermage (p. 11782).

Loi n° 47-1562 autorisant la cession de l'école centrale lyonnaise à l'Etat (rectificatif) (p. 11782).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministère des affaires étrangères.

Arrêtés portant nominations, promotions, attribution de fonctions, mise en disponibilité, mise hors cadre, admission à la retraite et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (administration centrale et service diplomatique et consulaire) (p. 11782).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 47-2264 du 28 novembre 1947 portant convocation dans le département de la Guyane française du collège électoral pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale (p. 11784).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 11784).

Médaille d'honneur départementale et communale (à titre posthume) (p. 11784).

Ministère des forces armées.

Arrêtés du 27 novembre 1947 portant nomination des membres du cabinet du ministre et délégation de signature (p. 11784).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 47-2265 du 28 novembre 1947 portant modification du décret n° 46-1433 du 14 juin 1946 relatif au statut du personnel des exploitations minières et assimilées (p. 11785).

(1 f.)

Arrêté du 28 novembre 1947 relatif à l'attribution d'une indemnité exceptionnelle de vie chère au personnel des exploitations minières et assimilées (p. 11785).

Arrêté du 28 novembre 1947 relatif à l'attribution d'une indemnité exceptionnelle de vie chère au personnel des industries électriques et gazières (p. 11785).

Arrêté du 28 novembre 1947 complétant l'arrêté du 24 novembre 1947 portant nomination des membres du conseil de l'ordre du Mérite commercial (p. 11785).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés du 28 novembre 1947 portant nomination au cabinet du ministre et délégation de signature (p. 11786).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret portant affectation d'immeubles (rectificatif) (p. 11786).

Arrêté du 22 novembre 1947 portant nomination d'un membre du conseil scientifique du centre national de coordination des études et recherches sur la nutrition et l'alimentation (p. 11786).

Arrêtés portant mises en congé pour invalidité de guerre (administration centrale) (p. 11786).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté portant licenciement (transmissions coloniales) (p. 11786).

Ministère des travaux publics et des transports.

Arrêté du 30 octobre 1947 portant remise de débet (p. 11786).

Arrêté du 20 novembre 1947 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 11786).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 19 novembre 1947 relatif à la création d'une commission d'étude de la législation des dommages de guerre (p. 11786).

Arrêté rendant applicables à diverses communes les dispositions des articles 21 et 21 de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 (rectificatif) (p. 11786).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 11786).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 11787).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décision D. 44, du 20 novembre 1947, du répartiteur chef de la section du pétrole et des carburants de l'office central de répartition des produits industriels portant interdiction d'emploi des cires minérales et cérésines Kuhlmann (p. 11788).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (p. 11788).

Annonces (p. 11790).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 123 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 28 novembre 1947. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 5211).

PRIX : 3 F

LOIS

LOI n° 47-2263 du 23 novembre 1947 faisant bénéficier les apiculteurs du statut du fermage.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le premier alinéa de l'article 47 de l'ordonnance du 17 octobre 1945, relative au statut du fermage, modifié par l'article 20 de la loi n° 46-682 du 13 avril 1946, est complété par les mots:

« ...ainsi que les baux d'élevage apicole ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 28 novembre 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.
Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.
Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Loi n° 47-1562 autorisant la cession de l'école centrale lyonnaise à l'Etat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 août 1947: page 8279, 2e colonne, 20e ligne, au lieu de: « 308.218,50 », lire: « 204.218,50 ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Administration centrale et service diplomatique et consulaire.

Par arrêtés du 3 septembre 1947:

M. Brionval (Jean), administrateur de 2e classe, 2e échelon, est nommé en mission à l'administration centrale.

M. Sivan (Renaud), administrateur de 1re classe, 1er échelon, est chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Tokyo.

M. Chesnais (Pierre), secrétaire d'administration principal, 3e échelon, est nommé en mission à l'administration centrale.

M. Le Bourgeois (Raoul), administrateur de 3e classe, 2e échelon, est nommé en mission à l'administration centrale.

M. Daridan, administrateur de 1re classe, est nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 10 septembre 1947, Mlle Chausson (Valérie), chiffreur de 2e classe, est placée en disponibilité sans traitement à compter du 6 août 1947.

Par arrêté du 16 septembre 1947, M. Balotaud (Pierre), secrétaire d'administration principal, 1er échelon, est chargé des fonctions de consul adjoint au consulat général de France à Munich.

Par arrêtés du 20 septembre 1947:

M. Girard (Christian), administrateur adjoint, est nommé en mission à l'administration centrale à compter du 18 août 1947.

M. Bernard (Yves), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, est nommé en mission à l'administration centrale à compter du 20 juillet 1947.

Par arrêté du 30 septembre 1947, M. Ganem, chargé de mission de 3e catégorie, est nommé chargé de mission de 1re catégorie à compter du 1er juillet 1947.

Par arrêtés du 2 octobre 1947:

M. Camaly (Jean), secrétaire d'Extrême-Orient, 3e échelon, est nommé en mission à l'administration centrale à compter du 6 juillet 1947.

M. Chevillotte (Paul), agent supérieur de 2e classe, 3e échelon, est nommé sous-directeur à l'administration centrale.

M. Lazard (Jean-Claude), administrateur de 3e classe, 1er échelon, est rappelé à l'administration centrale.

M. Boizot, administrateur adjoint, est nommé en mission à l'administration centrale à compter du 22 août 1947.

M. Jeudy (René), administrateur de 3e classe, 1er échelon, est nommé en mission à l'administration centrale à compter du 21 août 1947.

Par arrêtés du 3 octobre 1947:

M. Prunet (André), administrateur de 3e classe, 1er échelon, est nommé en mission à l'administration centrale à compter de la date de sa prise de service.

M. Fabre (Roger), administrateur de 3e classe, 1er échelon, est réintégré dans les cadres à compter du 1er octobre 1947 et nommé en mission à l'administration centrale à compter de la même date.

M. Puaux (Français), administrateur de 3e classe, 3e échelon, est chargé des fonctions de consul adjoint au consulat général de France à New-York.

Par arrêté du 4 octobre 1947, M. Chodron de Courcel, administrateur de 1re classe, 2e échelon, est chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Rome.

Par arrêtés du 8 octobre 1947:

M. Simonet (Jean), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, est nommé en mission à l'administration centrale à compter du 9 septembre 1947.

M. Mehl (Marcel), géographe, est promu de la 3e à la 2e classe à compter du 1er avril 1947.

Mlle Brasart (Georgette), archiviste paléographe, est promue de la 7e à la 6e classe à compter du 1er février 1947.

Mlle Gicquello (Madeleine), archiviste paléographe, est promue de la 7e à la 6e classe à compter du 15 mai 1947.

Mlle Bossuat (Denise), archiviste paléographe, est promue de la 7e à la 6e classe à compter du 1er juin 1947.

Par arrêtés du 9 octobre 1947:

M. Debroise (Yves), administrateur de 3e classe, 3e échelon, est chargé des fonctions de consul adjoint au consulat général de France à Tanger.

Mlle Ehret, secrétaire d'administration stagiaire, est chargée des fonctions d'attaché de consulat à l'ambassade de France à Berne.

M. Santini, secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, est rappelé à l'administration centrale.

M. de Ribier, conservateur, est promu à la 1re classe à compter du 1er janvier 1947.

M. Glachant, conservateur adjoint, est promu à la 1re classe à compter du 1er janvier 1947.

M. Duprac, conservateur adjoint, est promu à la 1re classe à compter du 1er juillet 1947.

M. Lambroschini (Joseph), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, est chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat général de France à Calcutta.

M. Duranthon (Marcel), chef de bureau, est promu de la 3e à la 2e classe à compter du 1er janvier 1947.

M. Clermont (Pierre), chef de bureau, est promu de la 3e à la 2e classe à compter du 1er janvier 1947.

Par arrêtés du 10 octobre 1947:

M. Augeard (Georges), chiffreur stagiaire, est promu à la 6e classe des agents de son grade à compter du 1er août 1947.

M. Faroux (Charles), chiffreur stagiaire, est promu à la 6e classe des agents de son grade à compter du 1er août 1947.

Mlle Enjarlan, archiviste paléographe, est nommée archiviste paléographe de 7e classe à compter du 1er septembre 1947.

M. Laplace (Jean), chiffreur stagiaire, est nommé chiffreur de 6e classe, à compter du 1er août 1947, et bénéficiaire d'une bonification de 6 ans 6 mois, pour services militaires, à laquelle s'ajoute son année de stage, est reclassé à la 3e classe des agents de son grade à compter du 1er août 1947.

M. Vetillard (Jacques), chiffreur stagiaire, est promu à la 6e classe des agents de son grade à compter du 1er août 1947.

M. Job (Philippe), chiffreur de 6e classe, est promu à la 5e classe des agents de son grade à compter du 15 octobre 1947.

Par arrêtés du 11 octobre 1947:

M. Le Bideau (Louis), secrétaire adjoint d'Extrême-Orient, est chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat général de France à Monaco.

M. Brunet (Jean), administrateur adjoint, est rappelé à l'administration centrale.

M. Droz (Alphonse), administrateur de 3e classe, est rappelé à l'administration centrale.

Par arrêtés du 13 octobre 1947:

M. Geoffroy (Georges), secrétaire d'administration stagiaire, est chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat général de France à Düsseldorf.

M. Raimondi (Eugène), secrétaire d'administration de 2e classe, est rappelé à l'administration centrale.

M. Jacir (Gabriel), secrétaire d'administration stagiaire, est chargé des fonctions d'attaché de consulat à l'ambassade de France, à Santiago-du-Chili.

M. Rabineau (Pierre), secrétaire d'administration principal, est placé hors cadre, et mis à la disposition du résident général de France, à Tunis.

M. de Latour (Jehan), administrateur de 3e classe, est placé hors cadres et mis à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes.

Par arrêtés du 14 octobre 1917:

M. Boyer de Fonscolombe (André), administrateur adjoint, est chargé des fonctions d'attaché d'ambassade, à l'ambassade de France, à Moscou.

M. Fouchet (Jacques), administrateur de 3e classe, est chargé des fonctions de premier secrétaire à l'ambassade de France, à Karachi.

M. Bouffandeau (Henry), secrétaire adjoint d'Extrême-Orient, est chargé des fonctions d'attaché de consulat, au consulat de France, à Bombay.

M. Max (Frédéric), secrétaire adjoint d'Extrême-Orient, est chargé des fonctions de troisième secrétaire d'Orient au consulat général de France, à Alexandrie.

M. Tellier (Jacques), assistant d'Orient, est rappelé à l'administration centrale.

Mme Montjardet-Robin, conservateur adjoint de 3e classe, est placée en disponibilité, sur sa demande, à compter du 1er novembre 1917.

Par arrêtés du 15 octobre 1917, sont promus:

Du 2e au 1er échelon des premiers chiffreurs.

M. Doussot (Pierre), à compter du 1er mai 1917.

M. Guérin (Roland), à compter du 1er mai 1917.

Du 3e au 2e échelon des premiers chiffreurs.

M. Audollent (François), à compter du 3 mai 1917.

Du 2e au 1er échelon des chiffreurs.

M. Del Perugia, à compter du 23 décembre 1916.

M. Maleles (Raymond), à compter du 15 janvier 1917.

M. Desrousseaux (Louis), à compter du 1er mai 1917.

M. Alibert (Pierre), à compter du 15 mai 1917.

Du 3e au 2e échelon des chiffreurs.

M. Doyelle (Daniel), à compter du 16 mars 1917.

M. Robin (Marcel), à compter du 22 avril 1917.

M. Martin (Jean-Julien), à compter du 1er juin 1917.

Du 4e au 3e échelon des chiffreurs.

M. Martin (Gilbert), à compter du 1er janvier 1917.

M. Gelis (Aimé), à compter du 1er avril 1917.

M. Duranthon (Jacques), à compter du 18 mai 1917.

Du 5e au 4e échelon des chiffreurs.

M. Noël (André), à compter du 15 septembre 1916.

M. Lespes (Alfred), à compter du 10 janvier 1917.

M. Carlon (Pierre), à compter du 15 avril 1917.

M. Dupret (Louis), à compter du 8 mai 1917.

Du 6e au 5e échelon des chiffreurs.

M. Pellet (Gérald), à compter du 15 juin 1917.

Par arrêtés du 16 octobre 1917:

M. Crespin (Raoul), secrétaire d'Orient, 1er échelon, est rappelé à l'administration centrale.

M. Lestoquoy (Henri-Jean), chiffreur de 3e classe, est chargé des fonctions de son grade à l'ambassade de France à New Delhi.

M. Blaviel (René), secrétaire d'administration de 1re classe, est chargé de la chancellerie détachée de Bissao.

Par arrêtés du 20 octobre 1917:

Mlle Bonet (Juliette), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, est chargée des fonctions de secrétaire d'Extrême-Orient de 3e classe au consulat général de France à Yokohama.

M. Balault (Claude), administrateur adjoint, est rappelé à l'administration centrale.

Par arrêtés du 23 octobre 1917:

M. Denizeau (Georges), secrétaire d'Orient, 3e échelon, est chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à la légation de France à Bagdad.

M. Fesquet (Jacques), assistant d'Extrême-Orient, 2e échelon, est chargé des fonctions de secrétaire d'Extrême-Orient de 2e classe au consulat général de France à Yokohama.

M. de Lestrange (Charles), administrateur adjoint, est chargé des fonctions d'attaché d'ambassade à l'ambassade de France à Londres.

M. Bertrand (Paul), administrateur adjoint, est chargé des fonctions de consul suppléant au consulat général de France à Genève.

M. de La Taille (René), administrateur adjoint, est chargé des fonctions de vice-consul percepteur à l'ambassade de France à Lima.

M. Badino (Georges), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, est nommé en mission à l'administration centrale à compter du 1er juillet 1917.

M. Binaud (Jean), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, est nommé en mission à l'administration centrale à compter du 1er juillet 1917.

M. Pfulb (André), chargé de mission de 1e catégorie, est nommé chargé de mission de 3e catégorie.

M. Mira-Briot (Guillaume), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, est nommé en mission à l'administration centrale à compter du 1er juillet 1917.

M. Keirel (Roger), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, est nommé en mission à l'administration centrale à compter du 1er juillet 1917.

M. Poidloue (Robert), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, est nommé en mission à l'administration centrale à compter du 1er juillet 1917.

M. Rosset (Jacques), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, est nommé en mission à l'administration centrale à compter du 1er juillet 1917.

M. Geoffroy (Georges), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, est nommé en mission à l'administration centrale à compter du 1er juillet 1917.

Mlle Ehret (Marguerite), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, est nommée en mission à l'administration centrale à compter du 1er juillet 1917.

M. Berger (Jean), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, est nommé en mission à l'administration centrale à compter du 1er juillet 1917.

M. Valadas (André), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, est nommé en mission à l'administration centrale à compter du 1er juillet 1917.

M. Chollet (Henri), assistant administrateur, 2e échelon, hors cadre, à la disposition du conseiller politique français en Allemagne, est replacé dans les cadres.

M. Lardy (Roger), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, est nommé à l'administration centrale à compter du 15 juillet 1917.

M. Martin de Marolles (Claude), administrateur de 2e classe, 1er échelon, hors cadre, à la disposition du ministère de la France d'outre-mer, est replacé dans le cadre et nommé en mission à l'administration centrale à compter du 1er octobre 1917.

Mme Loucel (Suzanne), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, est nommée en mission à l'administration centrale à compter du 16 septembre 1917.

M. Lemaître (Robert), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, est nommé en mission à l'administration centrale à compter du 1er juillet 1917.

M. Bonnafoux (Jean), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, est nommé en mission à l'administration centrale à compter du 1er juillet 1917.

Sont nommés secrétaires d'administration stagiaires au ministère des affaires étrangères à compter du 1er juillet 1917:

MM. Adam (Maurice-Roger).
Le Guen (Claude-Jean-Marie).
Mlle Trannoy (Nicole-Huguette).
M. Valadas (André-Etienne).

M. Vaysset (Georges), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, est nommé à l'administration centrale à compter du 1er août 1917.

M. Sorlot (Pierre), vice-consul, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 1er janvier 1915.

M. Pequin (Paul), administrateur adjoint, est nommé en mission à l'administration centrale (direction d'Afrique-Levant) à compter du 1er octobre 1917.

M. Angely (Maurice), secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon, est nommé en mission à l'administration centrale à compter du 1er juillet 1917.

M. de Hennezel (Claude), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, est nommé en mission à l'administration centrale à compter du 1er juillet 1917.

M. Roux (Jean-François), assistant administrateur 1er échelon, est nommé en mission à l'administration centrale du 20 janvier au 1er avril 1916.

Est annulé l'arrêté en date du 19 septembre 1915 admettant M. Fisseux (Paul), consul de 2e classe, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er septembre 1915.

Est annulé l'arrêté en date du 23 août 1911 aux termes duquel M. Fisseux (Paul), consul de 2e classe, a été révoqué.

M. Fisseux (Paul), consul de 2e classe, est promu au grade de consul de 1re classe à compter du 1er septembre 1911.

M. Fisseux (Paul), consul de 1re classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er septembre 1915.

M. London (Roger), administrateur de 3e classe, 1er échelon, est chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à la légation de France à Manille.

Par arrêtés du 24 octobre 1917:

M. Lucet (Charles), administrateur de 2e classe, 1er échelon, est chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France au Caire.

M. Robert du Gardier (Roger), administrateur de 1re classe, 1er échelon, est rappelé à l'administration centrale.

L'arrêté du 1er juin 1917, plaçant hors cadre et mettant à la disposition du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes M. Neurohr (Jean-Joseph-Frédéric), administrateur de 3e classe, 3e échelon, prendra effet à compter du 1er octobre 1917.

M. Neurohr (Jean), administrateur de 3e classe, 3e échelon, est nommé en mission à l'administration centrale pour la période du 1er juin au 1er octobre 1917.

M. Andreani (Achille), administrateur adjoint, est chargé des mêmes fonctions à l'ambassade de France à Karachi.

Par arrêté du 25 octobre 1947, M. Fraisse (Gaston-Jean), administrateur civil de 1re classe, sous-directeur à l'administration centrale des finances, est placé dans la position de service détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour exercer les fonctions de directeur des finances en Tunisie.

Par arrêtés du 27 octobre 1947:

M. Begougne de Juniac (Gaston), administrateur de 2e classe, 2e échelon, est rappelé à l'administration centrale.

M. de La Tour du Pin Verclause (Geoffroy), administrateur de 3e classe, 3e échelon, est chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à la légation de France à Dublin.

Est rapporté l'arrêté du 6 juillet 1945 admettant M. Colin (Georges-Pierre-Louis), commis de chancellerie, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 1er juillet 1946.

Est annulé l'arrêté du 26 août 1946 aux termes duquel M. Colin (Georges-Pierre-Louis), commis de chancellerie, a été mis à la retraite d'office.

M. Colin, commis de chancellerie du 6e échelon, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 6er juillet 1945.

M. Gehin (Roger-Charles), chiffreur de 2e classe, est chargé des fonctions de chiffreur à la légation de France à Bagdad.

M. Théodore (Jean), secrétaire d'administration de 1re classe, 2e échelon, est chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat de France à Turin.

M. Bergerre (Oscar), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, est chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat général de France à Tanger.

M. de Kerros (Tanguy), administrateur adjoint, est chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat général de France à Batavia.

M. Aiby (Camille), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, est rappelé à l'administration centrale.

M. Bonnerot (Guy), chargé de mission de 4e catégorie, est nommé géographe adjoint, 6e échelon, à compter du 1er août 1947.

Par arrêté du 29 octobre 1947, M. Langlais (Henri), administrateur adjoint, est chargé de la gérance du consulat de France à Cardiff et Swansea.

Par arrêtés du 31 octobre 1947:

M. Paccard (Marcel), secrétaire d'administration de 1re classe, 2e échelon, est chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat de France à Saint-Sébastien.

M. Fabre (Roger), administrateur de 3e classe, 1er échelon, est chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat de France à Zurich.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret n° 47-2264 du 28 novembre 1947 portant convocation dans le département de la Guyane française du collège électoral pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la loi organique du 30 novembre 1875 sur l'élection des députés;

Vu la loi du 17 juillet 1889 sur les candidatures multiples;

Vu la loi du 8 juin 1923 concernant la distribution des bulletins de vote et circulaires électorales;

Vu la loi n° 46-668 du 12 avril 1946 instituant une procédure exceptionnelle de vote par procuration en faveur de certaines catégories d'électeurs;

Vu la loi n° 46-815 du 26 avril 1946 tendant à rendre applicables pour 1946 aux assemblées prévues par la Constitution les inéligibilités relatives aux élections de 1945;

Vu la loi n° 46-2173 du 1er décembre 1946 fixant à vingt-trois ans l'âge de l'éligibilité aux assemblées et collèges électoraux élus au suffrage universel et direct;

Vu la loi n° 46-2174 du 4 octobre 1946 relative à l'inéligibilité;

Vu la loi n° 46-2175 du 8 octobre 1946 modifiant et complétant la loi n° 46-815 du 26 avril 1946 susvisée;

Vu la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale, et notamment son article 2;

Vu les décrets des 3 janvier et 11 avril 1914 portant règlement d'administration publique pour l'application dans les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion, du Sénégal, de la Cochinchine et des établissements français de l'Inde, des lois des 29 juillet 1913 et 31 mars 1914 ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote ainsi que la sincérité des opérations électorales;

Vu le décret n° 46-2188 du 10 octobre 1946 fixant les modalités d'application au département de la Guyane française des dispositions de l'article 2 de la loi du 5 octobre 1946 précitée;

Vu le procès-verbal de la séance de l'Assemblée nationale du 13 novembre 1947 au cours de laquelle a été porté à la connaissance de cette assemblée le décès de M. René Jadfard, survenu le 8 novembre 1947,

Décrète:

Art. 1er. — Le corps électoral du département de la Guyane française est convoqué pour le dimanche 4 janvier 1948 à l'effet d'élire un député à l'Assemblée nationale.

Art. 2. — Les déclarations de candidature seront reçues jusqu'au 11 décembre 1947 à minuit.

La campagne électorale sera ouverte le 15 décembre 1947, à zéro heure, en exécution de la loi du 5 octobre 1946.

Art. 3. — Le scrutin ne durera qu'un jour. Il sera ouvert à huit heures.

Toutefois, dans les communes où, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leurs droits, il paraîtra utile de devancer cette heure, le préfet pourra prendre, à cet effet, un arrêté spécial qui sera publié et affiché dans chaque commune intéressée, cinq jours au moins avant la réunion des collèges électoraux.

Dans tous les cas, le scrutin sera clos à dix-huit heures.

Art. 4. — Le dépouillement des résultats suivra immédiatement le scrutin. Entreront seuls en compte les bulletins des candidats pour lesquels un récépissé définitif a été délivré.

La liste des candidats régulièrement enregistrée à la préfecture sera transmise par le préfet aux maires des communes composant la circonscription électorale, deux jours au moins avant le scrutin.

Art. 5. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de la Guyane.

Fait à Paris, le 28 novembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 19 novembre 1947, est nommé régisseur d'avances pour le payement:

Des menues dépenses et des dépenses de fonctionnement de la circonscription Z de Paris;

Des salaires du personnel de l'atelier Z de Paris, payé à la journée;

M. Lucas (Roland), gestionnaire de la circonscription Z de Paris.

Médaille d'honneur départementale et communale (à titre posthume).

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 7 juin 1915, modifié par le décret du 20 décembre 1945, portant création de la médaille d'honneur départementale et communale;

Sur la proposition du directeur du personnel,

Arrête:

Art. 1er. — La médaille d'honneur départementale et communale de vermeil est accordée, à titre posthume, à M. Pierre Hourcade, rédacteur principal à la préfecture des Basses-Pyrénées, mort en service commandé.

Art. 2. — Le directeur du personnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 novembre 1947.

ÉDOUARD DEPREUX.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Cabinet du ministre.

Le ministre des forces armées,

Vu le décret du 24 novembre 1947 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre des forces armées:

Conseillers techniques.

MM. Pierre Escoube, Paul Reuteur.

Directeur civil du cabinet.

M. Adolphe Touffait.

Directeur militaire du cabinet.

M. le colonel d'artillerie breveté T. Cogny (René).

Directeurs militaires adjoints du cabinet

M. le capitaine de frégate Saglio.

M. le lieutenant-colonel de l'armée de l'air Fourquet (Gorri).

Chef civil de cabinet.

M. Michel de Boissieu.

Chef du secrétariat particulier.

Mlle Marguerite Couturier.

Chargés de missions.

MM. Daniel Pépy, Jacques Lansier, Maurice Rampant.

Attachés de cabinet.

M. André Parigot (Assemblée nationale).
M. Roger Manaud.
M. Jacques Patry.
M. Antoine Veil (Conseil de la République).

Art. 2. — Le présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, prendra effet à compter du 25 novembre 1947.

Fait à Paris, le 27 novembre 1947.

PIERRE-HENRI TEITGEN.

Délégation de signature.

Le ministre des forces armées,

Vu le décret du 13 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature par arrêté;

Vu le décret du 24 novembre 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté en date du 27 novembre 1947 portant constitution du cabinet du ministre des forces armées,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation de la signature du ministre des forces armées, pour tous actes, décisions et arrêtés, à l'exclusion des décrets, est donnée dans le cadre de leurs attributions respectives à:

M. Adolphe Touffait, directeur civil du cabinet.

M. le colonel d'artillerie Cogny, directeur militaire du cabinet.

Art. 2. — En l'absence de M. Touffait, cette délégation est donnée, dans le cadre de ses attributions, à M. Michel de Boissieu, chef civil du cabinet.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 novembre 1947.

PIERRE-HENRI TEITGEN.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 47-2265 du 28 novembre 1947 portant modification du décret n° 46-1433 du 14 juin 1946 relatif au statut du personnel des exploitations minières et assimilées.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 1er de la loi du 14 février 1946;

Vu le décret n° 46-1433 du 14 juin 1946, modifié par les décrets nos 47-193 du 16 janvier 1947, 47-1020 du 28 mai 1947, 47-1233 du 5 juillet 1947 et 47-1930 du 7 octobre 1947,

Décrète:

Article unique. — Le deuxième alinéa de l'article 16 *bis* du décret du 14 juin 1946, modifié par les décrets des 5 juillet 1947 et 7 octobre 1947, est modifié comme suit:

« Des indemnités provisoires peuvent être accordées aux diverses catégories de personnel visées par le présent décret, pour tenir compte des indemnités similaires allouées au personnel des entreprises autres que celles visées audit décret. Les taux et conditions d'attribution de cette indemnité sont fixés par arrêté des ministres de l'industrie et du commerce, des finances et des affaires économiques, du travail et de la sécurité sociale ».

Fait à Paris, le 28 novembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER

Attribution d'une indemnité exceptionnelle de vie chère au personnel des exploitations minières et assimilées.

Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 16 *bis* du décret n° 46-1433 du décret du 14 juin 1946 relatif au statut du personnel des exploitations minières et assimilées, modifié par les décrets nos 47-1233 et 47-1930 des 5 juillet, 7 octobre et 28 novembre 1947;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1947 relatif à l'attribution d'une indemnité exceptionnelle de vie chère,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les travailleurs des exploitations minières et assimilées, auxquelles est applicable le décret du 14 juin 1946, bénéficient, à compter du 24 novembre 1947, d'une indemnité horaire exceptionnelle calculée sur la base de 7,50 F dans la première zone de la région parisienne.

Pour les salariés payés au mois, cette indemnité est fixée forfaitairement à 1.500 F par mois, sur la base de la première zone de la région parisienne.

Cette indemnité subit les abattements de zone applicables aux salaires et traitements du personnel de l'exploitation considérée.

Art. 2. — L'indemnité exceptionnelle subit, pour les jeunes salariés, les réductions prévues par l'article 9 du décret du 14 juin 1946 ou par l'article 3 du décret du 28 mai 1947.

La réduction possible de salaire subie conformément à la réglementation en vigueur par les salariés que leurs aptitudes physiques placent dans une condition d'infériorité notoire est applicable pour le calcul de l'indemnité exceptionnelle.

L'indemnité exceptionnelle de vie chère n'est pas susceptible de majoration pour heures supplémentaires et travail de nuit, des dimanches et des jours fériés et, par suite, de majoration pour prime de régularité ou toute autre prime.

Art. 3. — Les sanctions prévues en cas d'infraction aux dispositions relatives à la réglementation des salaires sont applicables, en cas d'infraction, aux dispositions du présent arrêté.

Art. 4. — Le directeur des mines est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 novembre 1947.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Attribution d'une indemnité exceptionnelle de vie chère au personnel des industries électriques et gazières.

Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, et notamment les articles 47 et 48;

Vu le décret n° 46-1541 du 22 juin 1946 approuvant le statut national du personnel des industries électriques et gazières;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1947 relatif à l'attribution d'une indemnité exceptionnelle de vie chère,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les agents statutaires en activité dans les industries électriques et gazières bénéficient, à compter du 24 novembre 1947, d'une indemnité exceptionnelle forfaitaire de vie chère de 1.200 F par mois, affectée de la majoration résidentielle départementale applicable à l'exploitation considérée.

Art. 2. — L'indemnité exceptionnelle subit, pour les jeunes salariés, les réductions prévues par le paragraphe 3 de l'article 14 du statut national des industries électriques et gazières.

Art. 3. — Les majorations relatives aux heures supplémentaires et au travail de nuit, des dimanches et des jours fériés, ne s'appliquent pas à l'indemnité exceptionnelle forfaitaire de vie chère.

Cette indemnité n'entre pas en compte dans le calcul de la gratification prévue au paragraphe 4 de l'article 14 du décret précité.

Art. 4. — Les sanctions prévues en cas d'infraction aux dispositions relatives à la réglementation des salaires sont applicables, en cas d'infraction, aux dispositions du présent arrêté.

Art. 5. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 novembre 1947.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Nomination des membres du conseil de l'ordre du Mérite commercial.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret du 27 mai 1939 portant création de l'ordre du Mérite commercial, et notamment l'article 10, qui fixe la composition du conseil de l'ordre;

Vu le décret du 16 janvier 1947 portant modification du décret du 27 mai 1939;

Vu l'arrêté du 2 avril 1947 portant nomination des membres du conseil de l'ordre;

Vu l'arrêté du 28 mai 1947 complétant l'arrêté du 2 août 1947;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1947 portant modification des arrêtés des 2 avril et 28 mai 1947,

Arrête:

Article unique. — L'arrêté susvisé du 24 novembre 1947 est complété comme suit:

« Sont nommés membres du conseil de l'ordre du Mérite commercial institué auprès du ministre du commerce et placées sous sa présidence les personnalités dont les noms suivent:

. . . . . .

« Le directeur du bois et des industries diverses ».

Fait à Paris, le 26 novembre 1947.

ROBERT LACOSTE.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 24 novembre 1947 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé directeur du cabinet:

M. Jean Ehrhard.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, aura effet à dater du 24 novembre 1947.

Fait à Paris, le 28 novembre 1947.

PIERRE PFLIMLIN.

Délégation de signature.

Par arrêté en date du 28 novembre 1947, délégation permanente de signature est donnée à M. Jean Ehrhard, directeur du cabinet du ministre de l'agriculture, à l'effet de signer au nom du ministre tous arrêtés, actes et décisions, à l'exclusion des décrets.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret portant affectation d'immeubles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 novembre 1947: page 11518, 1re colonne, article 1er, 8e et 9e ligne, au lieu de: « sont affectées au ministère de la jeunesse, des arts et des lettres », lire: « sont affectées au ministère de l'éducation nationale ».

Conseil scientifique du centre national de coordination des études et recherches sur la nutrition et l'alimentation.

Par arrêté du 22 novembre 1947, est nommé membre du conseil scientifique du centre national de coordination des études et recherches sur la nutrition et l'alimentation : M. Tanguy, pharmacien commandant.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 18 novembre 1947, un congé de six mois, du 1er septembre 1947 au 29 février 1948, est accordé pour invalidité de guerre à M. Perrier (André), agent supérieur de 3e classe (6e échelon) à l'administration centrale (direction de l'enseignement supérieur).

Durant ce congé, l'intéressé conservera l'intégralité de son traitement.

Par arrêté en date du 18 novembre 1947, un congé de six mois, du 1er novembre 1947 au 30 avril 1948, est accordé pour invalidité de guerre à M. Bréhat (Ernest), chef de groupe hors classe à l'administration centrale (direction de l'enseignement du premier degré).

Durant ce congé, l'intéressé conservera l'intégralité de son traitement.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Transmissions coloniales.

Par arrêté en date du 19 novembre 1947, M. Maurice (Michel), contrôleur stagiaire des transmissions coloniales, a été licencié de son emploi pour inaptitude physique.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Remise de débet.

Par arrêté interministériel en date du 30 octobre 1947, il a été accordé à M. Dubois (André), employé auxiliaire du service des ponts et chaussées à Arras (Pas-de-Calais), remise gracieuse de la moitié de la somme dont il avait été constitué débiteur envers le Trésor, pour trop perçu au titre de l'indemnité différentielle prévue par le décret du 1er septembre 1939.

Fonds de concours.

Par arrêté du 26 novembre 1947, il a été ouvert au ministre des affaires économiques, des travaux publics et des transports, de la reconstruction et de l'urbanisme (secrétariat général de la marine marchande) une somme de 303.152 F au titre des chapitres suivants de l'exercice 1947, savoir:

Chap. 129. — Indemnités et allocations diverses aux personnels des services extérieurs.....	18.152 F.
Chap. 151. — Enseignement maritime. — Traitements et salaires.	35.000
Chap. 609. — Frais d'administration et de contrôle des sociétés de crédit maritime mutuel.....	250.000
Total	303.152 F.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Création d'une commission d'étude de la législation des dommages de guerre.

Le secrétaire d'Etat à la reconstruction et à l'urbanisme

Arrête:

Art. 1er. — Il est créé au secrétariat d'Etat à la reconstruction et à l'urbanisme une commission chargée de donner son avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires relatifs aux dommages de guerre dont elle serait saisie par le secrétaire d'Etat chargé de la reconstruction et de l'urbanisme.

Art. 2. — Sont membres de la commission:

Le commissaire général aux dommages de guerre ou son représentant, président.

Le président directeur général du Crédit national.

Deux représentants du secrétariat d'Etat à la reconstruction et à l'urbanisme.

Un représentant du garde des sceaux, ministre de la justice.

Un représentant du ministre des finances, choisi en raison de la nature des affaires soumises à l'examen de la commission.

Un représentant du ministre de l'économie nationale.

Six représentants des sinistrés désignés par les associations nationales de sinistrés les plus représentatives.

En outre, les commissaires généraux honoraires des dommages de guerre font de droit partie de la commission.

Art. 3. — Les chefs de service centraux du commissariat général aux dommages de guerre participent aux séances de la commission avec voix consultative.

Les rapporteurs auprès de la commission sont désignés par le président de la commission.

Le secrétariat de la commission est assuré par des fonctionnaires et agents du secrétariat d'Etat à la reconstruction et à l'urbanisme.

Art. 4. — La commission se réunit sur la convocation de son président.

Elle prend ses résolutions à la majorité des voix. La voix du président est prépondérante en cas de partage.

Elle peut appeler à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne ou agent du secrétariat d'Etat à la reconstruction et à l'urbanisme dont le concours lui paraîtrait nécessaire.

Elle peut entendre toute personne dont elle juge utile de recueillir l'avis.

Art. 5. — La commission peut désigner dans son sein des sections chargées d'études spéciales.

Art. 6. — Les arrêtés en date des 18 mai 1945, 16 juin 1945, 26 juin 1945 et 18 février 1946, ainsi que la décision du 20 août 1946, relatifs à la création et la composition de la commission d'étude de la législation des dommages de guerre, sont abrogés.

Art. 7. — Le commissaire général aux dommages de guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 novembre 1947.

Le secrétaire d'Etat à la reconstruction et à l'urbanisme,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation;

Le directeur du cabinet,

JEAN EHRHARD.

Application à diverses communes des dispositions des articles 21 et 22 de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 novembre 1947: page 11548, 1re colonne, 16e ligne, au lieu de: « Tourville-sur-Oron », lire: « Tourville-sur-Odon »; article 1er, 7e ligne, au lieu de: « Tourville-sur-Oron », lire: « Tourville-sur-Odon ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du samedi 29 novembre 1947.

A dix heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

Dépôt de projet de loi.

Commission de la presse.

Faute de quorum, le vote sur une motion présentée par M. Angeletti concernant les communiqués de la Radiodiffusion française a été reporté, en vertu des dispositions de l'article 30 du règlement, à la séance que la commission de la presse tiendra le jeudi 4 décembre 1947.

Commission de la justice et de législation.

Séance du vendredi 28 novembre 1947.

Présents. — MM. Angeletti, Charpin, Chautard, Defos du Rau, Dominjon, Edgar Faure, Gallet, Garet, Grimaud, Gueslon, Llante, Minjoz, Moro-Giafferri (de), Tinaud (Jean-Louis), Toujas, Wasmer.

Excusés. — MM. Courant, Mondon, Valentino.

Commission des finances.

Séance du vendredi 28 novembre 1947.

Présents. — MM. Albert Aubry, Gaston Auguet, Charles Barangé, Robert Bétoland, Jean Blocquaux, André Burlot, Georges Cogniot, Léon Dagain, Joseph Denais, Jacques Duclos, Marc Dupuy, Roger Dusseaulx, Pierre Gabelle, Gilles Gozard, Jacques Gresa, André Guillant, Jean-Raymond Guyon, Joseph Lanet, Max Lejeune, Maurice-Peische, Pierre Mendès-France, Pierre Meunier, Bernard Paumier, René Pleven, Arthur Ramette, Lionel de Tinguy, Pierre Truffaut, Maurice Violette.

Excusé. — M. Buron.

Suppléants. — MM. Eugène Rigal (de M. Buron), Triboulet (de M. Paul Reynaud), Charpentier (de M. Gabelle), Fagon (de M. Dusseaulx), Bocquet (de M. Truffaut), Xavier Bouvier (de M. Joseph Lanet), Servin (de M. Lamps), Demusois (de M. Cogniot), Taillade (de M. Blocquaux), Pierre Villon (de M. Tourtaud), Mélayer (de M. Alfonneau), Patrice Bougrain (de M. Jean-Moreau).

La commission des finances, dans sa séance du vendredi 28 novembre 1947, a nommé:

Président, M. Guyon (Jean-Raymond) (Gironde), en remplacement de M. Pineau.

Vice-président, M. Denais (Joseph), en remplacement de M. Jean-Moreau.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du vendredi 28 novembre 1947.

Présents. — MM. Bichet, Coudray, Crouzier, Garet, Gouge, Guiguen, Halbout, Le Couteller, Levindrey, Michaud (Louis) (Vendée), Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Triboulet.

Excusés. — MM. Gautier, Chastellain, Guilton.

Convocation de commission.

La commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945 se réunira le mardi 2 décembre 1947, à vingt et une heures (local n° 219).

Organisation intérieure de la commission.

Audition de M. le général Gamelin.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du samedi 29 novembre 1947.

A quatorze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification de pouvoirs.

Sixième bureau.

Election de M. André Plait en remplacement de M. Schiever (Yonne) (M. Landry, rapporteur.)

2. — Discussion éventuelle de projets de loi.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Rochereau, jusques et y compris M. Serrure.

Tribunes. — Depuis M. Siabas, jusques et y compris M. Armengaud.

Ordre du jour du mardi 2 décembre 1947.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de membres de commissions générales.

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, constatant la nullité des actes dits « loi du 29 mars 1941 » et « loi du 28 septembre 1942 » portant modification à la loi du 4 mars 1929 sur l'organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte. (Nos 686 et 807, année 1947. — M. Emile Poirault, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant modification aux règles d'avancement fixées par la loi du 13 décembre 1932, relative au recrutement de l'armée de mer et à l'organisation de ses réserves. (Nos 689 et 806, année 1947. — M. Emile Poirault, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la rectification administrative de certains actes de l'état civil pris en dépôt par le ministère des affaires étrangères. (Nos 691 et 811, année 1947. — M. Carcassonne, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention relative à la nationalité de la femme mariée, conclue le 9 janvier 1947 entre la France et la Belgique. (Nos 687 et 812, année 1947. — M. Carles, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de Mme Vialle et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à promulguer dans les territoires d'outre-mer, où il n'est pas encore en vigueur, l'article 340 du code civil. (Nos 444 et 539, année 1947. — M. Mohamadou Djibrilla Maïga, rapporteur: et n° 813, année 1947. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Carles, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Charles Okala, Arouna N'Joya et plusieurs de leurs collègues tendant à inviter le Gouvernement à proroger, pour ce qui concerne les habitants des territoires de la France d'outre-mer, jusqu'au 31 janvier 1948, contrairement aux dispositions des décrets nos 47-681 et 47-685, le bénéfice de l'attribution des décorations pour faits de guerre ou résistance prévues par l'ordonnance du 7 janvier 1944. (Nos 512 et 723, année 1947. — M. Cozzane, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Jean Ascencio, jusques et y compris M. Raymond Bonnefous.

Tribunes. — Depuis M. Bordeneuve, jusques et y compris M. Clairefond.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le samedi 29 novembre 1947.

N° 793. — Proposition de loi de M. le général Tubert relative à la protection des droits des savants.

N° 808. — Rapport de M. Voureh sur le projet de loi modifiant l'article 6 de la loi du 30 mars 1947.

N° 809. — Proposition de résolution de M. Guy Montier relative au taux de responsabilité des armateurs pour le transport des marchandises par mer.

N° 813. — Avis de M. Carles, sur la proposition de résolution tendant à promulguer l'article 340 du code civil dans les territoires d'outre-mer.

N° 814. — Proposition de loi de M. René Depreux tendant à prévoir le renouvellement des conseils généraux dans le plus bref délai.

N° 817. — Rapport de M. Laurenti sur la proposition de résolution tendant à prévenir les incendies de forêts dans les départements du Sud-Est.

N° 818. — Rapport de M. Laurenti sur la proposition de résolution tendant à pratiquer une politique nationale de l'irrigation.

Commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression).

Séance du vendredi 28 novembre 1947.

Présents. — Mme Cardot (Marie-Hélène), MM. Fournier, Gadoin, Gatuing, Viltori.

Excusé. — M. Teyssandier.

Commission de la production industrielle.

Séance du vendredi 28 novembre 1947.

Présents. — MM. Armengaud, Depreux (René), Grimal, Gustave, Hyvrard, Lazare, Longchambon, Molinié, Pairault, Poirot (René), Siaut.

Excusés. — MM. Caspary, Chambriard, Delfortrie, Paumelle, Rehault, Rochette.

Convocations de commissions.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mardi 2 décembre 1947, à la première suspension ou, à défaut, à l'issue de la séance publique (local n° 207):

I. — Rapport de M. Lalay sur la proposition de résolution (n° 34, année 1947) de M. Landry tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi en vue d'assurer aux enfants déficients le traitement nécessaire à leur sauvegarde, à leur rééducation et à leur réforme.

II. — Rapports de Mme Yvonne Dumont et de M. Georges Pernot sur les propositions de résolution (nos 38 et 287, année 1947) de M. Landry et de Mme Yvonne Dumont relatives à l'assistance aux femmes seules chargées d'enfants.

III. — Rapport de M. de Monigascon sur la proposition de résolution (n° 352, année 1947) de Mme Rollin tendant à inviter le Gouvernement à appliquer la loi du 20 mai 1946 relative à la revision des salaires moyens départementaux et à faire entrer en ligne de compte le nombre d'enfants pour le calcul d'un minimum vital familial.

IV. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le samedi 29 novembre 1947, à neuf heures trente (local de la commission):

I. — Examen du projet de loi (n° 2706, A. N.) portant ouverture de crédits au titre du budget ordinaire (dépenses militaires) pour le mois de décembre 1947.

II. — Examen du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1947 au bénéfice des fonctionnaires.

III. — Discussion éventuelle d'un projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires au titre du budget ordinaire (ministère de l'intérieur).

La commission de la production industrielle se réunira le mardi 2 décembre 1947, à dix-sept heures (local n° 271):

I. — Suite de l'examen du projet de loi (n° 690, année 1947) sur l'utilisation de l'énergie (M. Grimal, rapporteur).

II. — Questions diverses.

La commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions se réunira le mardi 2 décembre 1947, à neuf heures trente (local n° 221):

Examen:

De la proposition de résolution (n° 658, année 1947) relative à la réglementation de la procédure d'urgence;

De la proposition de résolution (n° 215, année 1947) tendant à la nomination d'une commission exceptionnelle de la réforme administrative.

Réunion du samedi 29 novembre 1947.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décision D. 44, du 20 novembre 1947, du répartiteur chef de la section du pétrole et des carburants de l'office central de répartition des produits industriels portant interdiction d'emploi des cires minérales et cérésines Kuhlmann.

Le répartiteur chef de la section du pétrole et des carburants de l'office central de répartition des produits industriels,

Vu la loi du 26 avril 1946, modifiée par les lois des 7 octobre 1946, 9 avril 1947 et 3 septembre 1947, portant dissolution d'organismes professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1940 créant la section du pétrole et des carburants et nommant le répartiteur chef de cette section;

Vu les décisions D. 26 du 16 mars 1946, D. 37 du 27 juin 1947 et D. 38 du 27 juin 1947 du répartiteur chef de la section du pétrole et des carburants,

Décide:

Art. 1er. — L'utilisation des cires minérales et cérésines Kuhlmann pour la fabrication des bougies et luminaires, à l'exception des cierges liturgiques et des cierges à dévotion, est interdite

Art. 2. — L'achat et la vente des bougies et luminaires fabriqués à l'aide de cires minérales ou cérésines Kuhlmann, à l'exception des cierges liturgiques et cierges à dévotion, sont interdits à compter du 1er décembre 1947.

Art. 3. — Toute infraction à la présente décision comportera pour son auteur les sanctions prévues par la législation en vigueur.

Le répartiteur,
MAJORELLE.

Vu:

Le commissaire à la répartition,
GUILLAUMAT.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Publication des recettes.

I. — **Evaluation des recettes de la quarante-cinquième semaine du 8 au 14 novembre 1947.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1947 — Recettes évaluées	1946 — Recettes comptables	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1947		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1946	
			En valeur absolue	Pourcentage	En valeur absolue	Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	731.730	573.864	160.866	28		
Bagages et consigne	18.220	12.880	5.340	41,5		
Colis postaux, petits colis	102.880	71.947	30.933	43		
Marchandises (détail et wagons)	1.990.310	1.278.909	711.401	55,6		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	2.846.140	1.937.600	908.540	46,9		

II. — **Evaluation des recettes au 14 novembre 1947.**

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 août 1947	RECETTES évaluées du 1er septembre au 14 novembre 1947	TOTAL des recettes du 1er janvier au 14 novembre 1947	RECETTES comptables du 1er janvier au 14 novembre 1946	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1947		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1946	
					En valeur absolue	Pourcentage	En valeur absolue	Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	27.948.092	10.059.610	38.007.702	28.989.691	9.018.011	31,1		
Bagages et consigne	528.903	260.370	789.273	567.537	221.736	39,1		
Colis postaux, petits colis	2.815.567	1.153.969	3.969.536	3.151.298	818.238	26		
Marchandises (détail et wagons)	51.034.635	21.345.735	72.380.370	42.880.034	29.500.336	68,8		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	82.327.197	32.819.684	115.146.881	75.588.560	39.558.321	52,3		

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* PIERRE CASSAIGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

UNION TEXTILE

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 50 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A GUEBWILLER (HAUT-RHIN)
R. C.: Colmar 231.

Liste numérique des 502 obligations 4 1/2 0/0 1930 amorties au tirage du 28 août 1947 et remboursables à partir du 1er octobre 1947 à 1.000 F.

161 à 163 — 166 à 168 — 341 à 350 — 371 à 378 — 1.183 à 190 — 1.251 à 260 — 1.302 à 310 — 1.711 à 743 — 1.745 à 750 — 1.761 à 770 — 1.841 à 850 — 1.851 à 860 — 1.891 à 893 — 1.899 et 900 — 2.037 à 040 — 2.111 à 114 — 2.471 à 480 — 2.558 — 2.761 à 770 — 2.781 à 790 — 2.901 à 910 — 3.031 à 040 — 3.041 à 044 — 3.111 à 119 — 3.251 à 255 — 3.260 — 3.821 à 825 — 3.829 et 830 — 3.841 — 3.848 et 849 — 4.211 à 220 — 4.249 — 4.281 à 290 — 4.351 à 360 — 4.361 à 370 — 4.601 à 610 — 4.731 à 740 — 5.081 à 090 — 5.221 à 230 — 5.391 à 400 — 5.521 à 530 — 5.591 à 593 — 6.001 et 002 — 6.062 à 070 — 6.111 et 112 — 6.114 à 120 — 6.171 à 180 — 6.291 à 300 — 6.311 et 312 — 6.318 à 320 — 6.381 à 390 — 6.631 à 637 — 6.643 à 650 — 6.681 à 690 — 6.803 à 810 — 6.823 à 825 — 6.830 — 6.913 — 6.915 à 917 — 6.981 à 986 — 7.011 à 017 — 7.361 à 369 — 7.713 à 750 — 8.201 à 210 — 8.231 à 236 — 8.421 à 430 — 8.791 à 800 — 8.811 à 817 — 8.820 — 8.883 à 890 — 9.101 à 103 — 9.105 à 110 — 9.131 à 140 — 9.587 à 590 — 9.811 à 850 — 9.891 à 900.

En raison des rachats antérieurs et du rachat de 20 obligations pour le présent amortissement, le tirage au sort a porté sur 502 obligations au lieu des 150 prévues au tableau d'amortissement.

Liste des obligations 4 1/2 0/0 1930 amorties aux tirages antérieurs à 1947 et non encore remboursées.

Tirage 1938

1 771 à 774 — 3.549 — 4.061 à 061 — 9.140

1° *Pour l'annuité* 1939-1940.

101 à 108 — 286 à 290 — 401 à 410 — 557 — 581 — 584 — 587 à 589 — 719 et 720 — 801 à 809 — 1.850 — 1.861 et 862 — 2.273 à 280 — 2.831 à 840 — 3.339 et 340 — 3.671 à 678 — 3.885 à 890 — 4.291 à 295 — 4.298 à 300 — 4.511 à 520 — 4.721 à 730 — 4.936 à 938 — 5.021 — 5.681 à 683 — 5.811 à 818 — 5.841 à 850 — 6.131 à 140 — 6.539 et 540 — 6.611 à 620 — 6.901 à 907 — 7.968 à 970 — 8.286 à 288 — 8.290 — 9.191 à 196 — 9.723 et 724 — 9.728 à 730 — 9.791 à 799 — 9.871 à 876 — 9.880 — 9.881 à 884 — 9.887 à 890.

2° *Pour l'annuité* 1940-1941.

131 — 351 à 353 — 358 — 456 à 460 — 651 à 657 — 921 — 930 — 981 à 984 — 1.062 à 070 — 1.191 à 200 — 1.601 — 1.607 à 609 — 1.919 et 920 — 1.921 et 922 — 1.927 — 2.071 à 075 — 2.077 — 2.080 — 2.081 à 088 — 2.099 — 2.091 à 100 2.221 à 227 — 2.411 à 420 — 2.613 à 617 — 2.911 à 914 — 2.933 à 940 — 2.966 à 969 — 3.151 à 160 — 3.341 à 350 — 3.381 à 384 — 3.386 à 390 — 3.611 à 620 — 4.112 à 114 — 4.120 — 4.329 et 330 — 4.407 à 410 — 4.831 et 832 — 4.881 à 885 — 4.889 et 890 — 4.939 et 940 — 5.111 à 120 — 5.192 — 5.793 à 798 — 5.807 à 810 — 6.232 à 239 — 6.413 à 420 — 6.488 à 490 — 6.871 à 873 — 7.128 à 130 — 7.497 à 500 — 7.728 à 730 — 7.751 à 760 — 7.781 et 782 — 7.789 et 790 — 8.063 et 064 — 8.068 à 070 — 8.081 à 089 — 8.152 à 160 — 8.451 à 460 — 8.718 à 720 — 8.801 à 804 — 8.861 et 862 — 8.991 et 992 — 9.047 à 050 — 9.671 et 672 — 9.671 et 675 — 9.680.

3° *Pour l'annuité* 1941-1942.

1 — 7 — 211 à 250 — 691 à 696 — 1.017 à 020 — 1.051 à 055 — 1.111 à 120 — 1.171 à 179 — 1.201 à 210 — 1.532 à 535 — 1.538 à 540 — 1.681 à 685 — 1.689 et 690 — 2.011 à 013 — 2.015 à 050 — 2.399 et 400 — 2.481 à 490 — 2.801 à 807 — 2.996 à 999 — 3.171 à 178 — 3.211 à 220 — 3.302 à 305 — 3.310 — 3.331 à 340 — 3.611 à 613 — 3.981 à 983 — 4.259 et 260 — 4.421 à 423 — 4.426 à 430 — 4.718 à 720 — 4.891 à 894 — 5.013 et 014 — 5.018 à 020 — 5.093 — 5.211 et 212 — 5.219 et 220 — 5.341 à 350 — 5.462 à 464 — 5.492 à 494 — 5.500 — 5.839 et 840 5.891 à 894 — 5.951 à 953 — 5.959 et 960 — 6.369 et 370 — 6.571 — 6.578 à 580 — 7.131 à 140 — 7.542 à 548 — 7.589 et 590 — 7.611 à 620 — 7.612 à 614 — 7.939 et 940 — 8.511 à 517 — 8.792 à 740 — 8.821 et 822 — 8.824 à 830 — 8.863 à 867 — 8.870 — 9.161 à 170 — 9.351 à 351 — 9.358 à 360 — 9.550 — 9.576 à 578 — 9.681 à 683 — 9.688 et 689 — 9.945 à 950.

4° *Pour l'annuité* 1942-1943.

46 à 50 — 61 à 70 — 201 à 204 — 207 à 210 — 592 — 594 à 600 — 671 à 675 — 721 à 730 — 1.141 à 148 — 1.241 — 1.243 à 220 — 1.989 et 990 — 2.381 — 2.451 à 460 — 2.671 et 672 — 2.678 à 680 — 2.711 à 715 — 2.720 — 2.871 à 874 — 2.877 — 2.883 à 890 — 2.983 à 987 — 3.271 à 273 — 3.279 et 280 — 3.631 à 640 — 4.141 à 413 — 4.417 à 420 — 4.576 à 580 — 4.861 à 870 — 5.051 à 053 — 5.059 — 5.512 à 516 — 5.731 et 732 — 5.737 à 740 — 6.251 et 252 — 6.273 à 280 — 6.358 à 360 — 6.421 à 430 — 6.671 à 680 — 6.977 à 980 — 7.017 — 7.462 à 467 — 7.501 — 7.621 à 629 — 7.801 à 809 — 7.911 à 920 — 8.161 à 170 — 8.331 à 331 — 8.338 et 339 — 8.371 à 374 — 8.380 — 8.587 à 590 — 8.951 — 8.986 à 990 — 9.010 — 9.081 à 090 — 9.151 — 9.157 à 160 — 9.211 à 220 — 9.251 à 260 — 9.310 — 9.178 à 180.

5° *Pour l'annuité* 1943-1944.

181 à 190 — 321 à 330 — 385 à 390 — 391 à 400 — 433 à 440 — 481 à 483 — 485 à 490 — 681 à 686 — 951 — 972 — 977 à 979 — 1.071 — 1.076 à 080 — 1.221 à 228 — 1.321 — 1.923 à 930 — 1.541 et 542 — 1.731 à 740 — 1.801 à 810 — 1.901 à 903 — 2.131 à 140 — 2.311 à 320 — 2.506 à 510 — 3.054 à 060 — 3.185 à 190 — 3.251 à 270 — 3.441 — 3.912 et 913 — 4.051 — 4.056 — 4.060 — 4.431 à 435 — 4.581 à 583 — 4.991 à 995 — 5.060 — 5.201 à 210 — 5.481 à 490 — 5.911 et 912 — 5.918 à 920 — 5.949 et 950 — 6.321 et 322 — 6.326 à 330 — 6.341 et 342 — 6.505 à 507 — 6.621 à 624 — 6.630 — 6.731 — 6.735 à 738 — 6.761 à 764 — 6.893 — 6.898 à 900 — 7.761 à 767 — 7.861 à 870 — 8.001 et 002 — 8.015 — 8.018 à 020 — 8.615 et 616 — 8.620 — 8.721 à 729 — 8.941 à 950 — 9.191 à 200 — 9.201 à 210 — 9.522 à 527 — 9.861 à 870.

6° *Pour l'annuité* 1944-1945.

21 à 27 — 191 à 200 — 421 et 422 — 731 à 738 — 993 — 1.041 — 1.059 et 060 — 1.101 à 110 — 1.391 à 393 — 1.561 et 562 — 1.671 à 680 — 2.002 à 005 — 2.008 à 010 — 2.141 à 150 — 2.321 à 330 — 2.511 à 515 — 2.518 à 520 — 2.651 et 652 — 2.658 — 2.667 à 670 — 2.741 à 750 — 2.751 à 755 — 2.760 — 2.818 à 820 — 2.841 à 846 — 2.848 et 849 — 2.941 à 950 — 3.109 et 110 — 3.141 à 150 — 3.201 à 205 — 3.291 et 292 — 3.316 à 318 — 3.561 à 563 — 3.931 à 935 — 4.591 à 600 — 4.622 à 625 — 4.628 à 630 — 4.641 à 650 — 4.771 à 780 — 4.921 à 925 — 5.046 à 050 — 5.181 — 5.186 à 190 — 5.531 à 538 — 5.638 à 660 — 6.106 à 110 — 6.248 à 250 — 6.451 à 460 — 6.765 — 6.781 à 788 — 6.911 à 917 — 7.661 à 668 — 7.679 — 7.681 et 682 — 7.685 à 689 — 7.818 à 820 — 7.891 et 892 — 8.301 — 8.303 — 8.951 — 9.051 à 060 — 9.216 à 250 — 9.621 à 630 — 9.851 à 853 — 9.860.

Tirage 1946.

81 à 90 — 126 à 130 — 311 à 320 — 611 à 620 — 831 et 832 — 835 — 838 à 840 — 941 à 950 — 967 à 970 — 1.161 à 163 — 1.168 à 170 — 1.271 à 278 — 1.351 à 353 — 1.359 et 360 — 1.371 à 380 — 1.501 à 510 — 1.521 à 530 — 1.592 à 600 — 1.611 à 617 — 1.626 à 630 — 1.631 — 1.781 à 790 — 1.961 — 1.969 et 970 — 2.051 à 055 — 2.059 et 060 — 2.211 à 220 — 2.371 à 380 — 2.731 à 740 — 2.971 à 980 — 3.371 à 380 — 3.421 à 430 — 3.669 et 670 — 3.971 à 980 — 4.131 à 137 — 4.231 à 233 — 4.271 à 280 — 4.470 — 4.951 à 954 — 4.961 à 970 — 5.156 à 160 — 5.475 à 480 — 5.501 et 502 — 5.509 et 510 — 5.631 à 680 — 5.711 à 750 — 5.761 à 770 — 6.071 à 080 — 6.591 à 600 — 7.698 à 700 — 7.855 à 860 — 7.101 à 110 — 7.697 à 700 — 7.701 à 710 — 7.903 à 910 — 7.921 à 930 — 8.052 à 060 — 8.171 à 176 — 8.179 et 180 — 8.211 à 219 — 8.314 à 320 — 8.443 à 450 — 8.651 et 652 — 8.656 à 660 — 8.851 à 860 — 8.876 — 9.071 — 9.077 à 080 — 9.171 et 172 — 9.731 — 9.738 à 740 — 9.771 et 772 — 9.778 à 780 — 9.815 et 816 — 9.831 à 840 — 9.991 à 10.000.

Société anonyme de la Biscuiterie de l'Amandier

CAPITAL: 3 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: BELLEGARDE (AIN)

Obligations 3,75 0/0 1946 sorties au deuxième tirage du 14 novembre 1947.

8 23 55 75 83 156 191 260

Ces obligations cesseront de porter intérêt à la date du 1er janvier 1948 et seront remboursables au pair à partir de cette date, avec le payement du coupon n° 2, à la Banque régionale de l'Ain, à Bellegarde (Ain).

Toutes les obligations amorties sorties au tirage précédent ont été remboursées.

Société anonyme des Forges et Ateliers de Meudon

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 10 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 79, RUE DE MONCEAU

Registre du commerce: Seine n° 79114.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 5 1/2 0/0 1247 de 20 millions de francs nominal représenté par 4.000 obligations de 5.000 F nominal amortissables en 25 ans.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATE de l'amortissement.	NOMBRE de titres à amortir.
1	1er septembre 1948...	78
2	— 1949...	82
3	— 1950...	87
4	— 1951...	92
5	— 1952...	97
6	— 1953...	102
7	— 1954...	108
8	— 1955...	114
9	— 1956...	120
10	— 1957...	127
11	— 1958...	133
12	— 1959...	141
13	— 1960...	149
14	— 1961...	157
15	— 1962...	165
16	— 1963...	175
17	— 1964...	184
18	— 1965...	194
19	— 1966...	205
20	— 1967...	216
21	— 1968...	228
22	— 1969...	241
23	— 1970...	254
24	— 1971...	268
25	— 1972...	283
Total.....		4.000

SOCIÉTÉ DES GRANDS MAGASINS

« AU PRINTEMPS »

LAGUIONIE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

AU CAPITAL DE 180 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 64, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS

R. C.: Seine 93827.

Producteur: Seine C. A. E. 7313.

REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS A 4 1/2 0/0 1930 DE 500 F

Emission du 25 juin 1930.

Amortissement 1er janvier 1948.

La société, conformément aux conditions de son emprunt à 1/2 0/0 1930, a procédé au rachat en Bourse de 1.538 obligations au-dessous du pair, compte tenu de la portion courue du coupon et à concurrence de l'emploi total de la semestrialité prévue pour le service de l'emprunt.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des numéros sortis aux tirages antérieurs et non remboursés.

Tirage 1940.

4.667 1.698 9.624 18.189 18.190 67.747 67.748 77.095.

Tirage 1943.

10.810 13.768 19.933 19.934 35.218 36.426 39.940 40.062 40.259 40.260 40.263 40.264 45.975 45.976 50.351 61.041 61.042 81.064

Tirage mai 1944.

4.663 4.664 7.120 8.419 9.419 13.771 13.772 18.920 19.812 25.399 25.400 25.401 25.873 25.874 28.267 28.268 29.543 29.544 39.169 39.170 41.963 41.964 43.937 43.958 48.950 63.817 63.818 65.261 65.262 66.156 75.962 76.157 78.314 89.193 89.194

Tirage novembre 1944.

1.994 2.265 2.266 2.987 4.101 4.102 4.217 5.704 5.989 5.990 6.061 6.062 6.065 6.066 7.127 7.128 9.239 9.240 10.117 10.189 10.190 10.334 10.519 10.520 10.883 10.884 10.983 12.444 12.442 12.807 12.808 14.223 14.224 14.503 14.504 14.855 14.856 14.893 14.894 15.631 15.632 16.046 16.199 16.200 16.312 16.732 17.061 17.062 18.105 18.406 18.739 18.740 18.803 19.123 19.741 19.742 19.758 19.777 19.778 20.199 20.370 22.475 22.359 22.360 22.475 22.476 22.688 22.689 22.800 22.810 23.512 24.121 24.122 24.375 24.376 24.399 24.500 25.447 25.448 25.669 25.670 25.749 25.767 25.768 26.071 26.072 27.153 27.154 27.369 27.370 27.389 27.390 28.123 28.124 29.271 29.272 30.203 30.204 30.241 30.242 31.429 31.430 31.489 31.490 31.529 31.530 32.569 32.570 32.788 32.913 32.914 32.929 33.230 34.516 34.774 34.775 35.915 36.504 36.787 36.788 37.044 37.257 37.378 37.679 37.680 38.215 38.216 39.081 39.082 40.845 40.846 40.942 41.605 41.606 41.607 41.608 42.471 42.343 42.344 44.623 44.624 44.763 44.764 46.967 46.968 47.845 47.846 47.955 47.959 49.161 49.514 49.629 49.630 49.648 49.649 49.650 50.063 50.064 50.422 51.755 51.756 52.139 52.167 52.605 52.606 52.825 52.826 54.163 54.164 54.545 54.907 54.908 55.149 55.150 55.257 55.258 55.733 55.734 56.913 56.914 57.485 57.486 57.687 57.688 58.857 58.858 58.901 58.902 59.223 59.224 59.304 59.789 59.790 60.249 60.250 60.487 60.488 60.505 60.506 60.547 60.548 60.921 61.469 61.470 61.747 61.982 62.503 62.504 62.581 62.582 62.826 63.142 63.472 63.493 63.494 63.509 63.510 63.523 63.524 63.981 64.173 64.193 64.194 65.143 65.144 65.317 65.318 65.331 65.332 66.715 66.716 67.023 67.024 67.161 67.162 68.263 68.264 68.335 68.336 69.261 69.262 69.309 69.310 69.596 69.639 69.640 70.099 70.175 70.176 70.261 70.314 70.341 70.342 70.697 70.698 70.699 70.700 71.313 71.314 71.423 71.424 71.429 71.479 71.480 71.635 71.636 72.153 72.154 72.163 72.164 72.317 72.405 72.406 72.854 72.925 73.219 73.220 73.672 73.673 73.674 75.405 76.534 77.071 77.072 77.547 77.761 77.762 78.543 78.544 79.330 79.619 80.612 81.115 81.116 81.555 81.556 81.958 83.525 83.526 85.743 86.083 86.084 86.253 86.433 86.434 86.823 86.824 87.833 87.834 89.293 89.294 89.381 89.110 89.776 89.953 89.954 89.957 89.958

Tirage mai 1945.

7	8	91	92	109	110	1.223
1.224	2.257	2.469	2.513	2.514	2.519	2.797
2.798	2.848	3.495	3.496	3.991	3.992	4.259
4.260	4.704	4.702	4.725	4.726	4.792	5.009
5.010	5.011	5.012	5.206	5.323	5.324	5.331
5.332	5.757	5.823	5.824	5.883	5.884	5.943
5.944	6.155	6.303	6.304	6.915	6.916	7.463
7.164	7.210	7.869	8.011	8.087	8.083	8.187
8.188	8.701	8.702	8.842	8.905	8.906	8.965
8.966	9.283	9.284	10.089	10.090	10.113	10.114
10.317	10.318	10.535	10.533	10.537	10.533	10.580
11.150	11.205	11.206	11.365	11.366	11.575	11.576
12.129	12.130	13.025	13.026	14.493	14.491	14.613
14.614	14.618	14.865	14.866	15.097	17.165	17.429
17.430	17.539	17.540	18.156	18.466	18.575	18.576
19.847	19.848	20.088	20.204	20.400	21.620	22.471
22.472	22.549	22.550	22.988	23.209	23.210	23.435
23.436	23.631	24.539	24.540	25.457	25.458	25.805
25.931	26.139	26.140	26.441	26.442	27.177	27.178
27.447	27.448	27.848	28.055	28.056	29.439	29.440
30.454	30.452	30.253	30.254	30.311	30.571	30.572
30.611	30.612	30.917	30.918	30.999	31.005	31.006
31.289	31.290	31.701	31.702	31.923	31.924	33.071
33.072	33.389	33.390	33.403	33.404	33.753	33.754
33.897	33.898	33.941	33.942	34.054	34.411	34.412
34.603	34.604	35.175	35.176	35.233	35.283	
35.284	35.911	35.912	36.011	36.012	36.283	36.284
36.581	36.582	37.434	37.683	37.684	38.049	38.050
38.053	38.054	38.579	38.580	38.581	39.703	39.704
40.125	40.126	40.399	40.400	40.773	40.774	41.063
41.557	41.558	42.169	42.170	43.225	43.491	43.492
43.597	43.598	43.799	45.047	45.783	45.784	45.974
46.403	46.404	46.825	46.826	46.859	46.860	47.511
47.512	47.564	47.819	47.820	48.218	48.529	48.530
48.775	48.776	48.805	48.806	49.009	49.190	49.534
49.685	49.686	49.837	49.838	49.943	49.944	50.117
50.118	50.207	50.208	50.857	50.859	50.860	51.249
51.250	51.508	51.601	51.811	51.812	51.681	51.901
51.902	52.035	52.036	52.512	52.395	52.396	53.017
53.018	53.103	53.104	53.115	53.116	53.159	53.160
53.871	53.872	54.731	54.903	54.904	55.074	55.089
55.343	55.344	55.609	55.610	55.801	55.802	56.087
56.088	56.101	56.102	56.135	56.136	56.229	56.230
56.495	56.496	56.711	56.712	56.836	56.971	56.972
57.431	57.432	57.769	57.770	58.177	58.178	58.265
58.773	58.774	59.137	59.138	59.143	59.144	59.310
59.369	59.656	60.019	61.645	61.646	61.973	61.974
62.237	62.238	62.335	62.336	62.923	62.924	62.925
62.926	63.071	63.072	63.259	63.260	63.317	63.318
63.779	63.803	63.804	63.851	63.852	63.955	63.956
63.966	64.251	64.252	64.436	64.637	65.125	65.126
65.225	65.226	65.651	65.652	66.355	66.356	66.775
66.776	66.781	66.782	67.021	67.022	67.113	67.114
67.949	67.950	68.261	68.262	68.485	68.486	68.705
68.706	68.787	68.788	69.015	69.016	69.085	69.086
69.315	69.316	69.823	70.599	70.600	71.619	72.121
72.215	72.216	72.379	72.651	73.014	73.315	73.316
73.515	73.516	73.592	73.705	73.706	74.063	74.064
74.127	74.128	74.185	74.186	74.569	74.570	75.061
75.062	75.217	75.218	75.559	75.560	75.681	75.682
75.689	75.690	75.699	75.917	75.918	75.963	75.964
76.033	76.234	76.301	76.302	76.355	76.356	76.943
76.944	76.969	76.970	77.379	77.380	77.470	77.795
77.796	77.850	78.409	78.410	78.717	78.718	78.827
78.828	78.833	78.903	78.904	79.403	79.227	79.228
79.615	79.616	80.109	81.043	81.013	81.041	81.239
81.240	81.917	81.918	83.604	83.602	83.635	83.636
84.107	84.108	84.597	84.598	84.965	84.966	85.151
85.152	85.389	85.400	85.427	85.428	85.893	85.894
86.405	88.237	88.238	88.851	88.852	89.149	89.150
89.967	89.968					

Tirage novembre 1945.

15	16	256	617	618	1.928	2.195
2.196	4.127	4.128	4.383	4.384	4.637	4.638
5.427	5.428	5.621	5.622	6.087	6.088	7.531
7.532	8.475	8.476	8.595	8.596	8.687	8.688
9.159	9.160	10.091	10.092	11.217	11.218	13.009
13.010	13.391	13.392	13.875	13.876	14.195	14.196
14.871	14.872	15.717	15.718	16.303	19.225	19.226
19.537	19.538	20.035	22.429	23.521	25.389	25.390
25.711	25.712	25.827	25.828	28.861	28.862	29.680
31.051	32.023	32.024	33.395	34.161	34.162	34.773
35.317	36.481	36.535	36.536	37.354	37.424	41.577
41.578	42.007	42.008	44.087	44.088	44.317	44.318
44.423	44.424	45.135	45.136	45.613	45.641	45.642
47.253	48.528	49.213	49.214	50.207	50.208	51.145
51.146	52.741	52.742	53.751	54.384	55.341	55.342
55.745	55.746	55.949	56.160	58.861	58.862	60.280
62.217	62.248	62.513	62.514	63.053	63.054	63.196
67.325	67.326	68.697	68.698	69.213	69.214	71.320
71.681	71.682	73.283	73.384	73.577	73.578	74.225
74.226	74.324	75.533	75.534	77.120	78.497	78.498
80.263	80.264	81.651	81.652	81.769	81.770	85.421
85.422	85.633	85.841	85.842	85.891	86.491	86.492
86.725	86.726					

Etablissements J. Parizot

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 9.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 10, BOULEVARD GEORGES-CLEMENCEAU, DIJON (CÔTE-D'OR)

Registre du commerce: Dijon n° 9955.

Obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1946.

Deuxième amortissement.

Liste des 60 obligations 4 1/4 0/0 1946, sorties au deuxième tirage d'amortissement du 14 novembre 1947, et formant, avec les 17 obligations rachetées en Bourse, la totalité des 77 titres à amortir au 1er janvier 1948.

263 à 322.

Les obligations sorties à ce tirage seront remboursables à partir du 1er janvier 1948 à 2.000 F aux caisses de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Paris, 16, boulevard des Italiens, ainsi que dans ses succursales et agences. En application des décrets des 25 et 26 octobre 1934, les dossiers d'obligations nominatives amorties devront être déposés ou adressés à cet établissement, guichet agents et banquiers, à Paris, 16, boulevard des Italiens, ainsi que dans ses succursales et agences de Paris et de province.

Liste des titres sortis au premier tirage et non encore présentés au remboursement.

22 à 95.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 27 janvier 1946.*)

BILANS DE SOCIÉTÉS

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES DE RISQUES DIVERS

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

Société anonyme au Capital de 25.000.000 de francs

Etablie à PARIS, 15 bis, Rue Laffitte

Registre du commerce: Seine n° 22660 B.

ETAT A 1 — **Bilan (après répartition).**

ACTIF		
Capital social appelé et non encore versé		97.250 »
Placements:		
I. — Valeurs déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations		13.672.812 19
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement auprès d'Etats étrangers		3.669.853 90
III. — Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes accidents du travail:		
1. Valeurs mobilières admises sans limitation	169.979.811 93	
2. Autres valeurs	38.041.305 88	
		208.021.120 81
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:		
1. Valeurs représentant des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	538.161.497 13	
2. Autres valeurs	41.830.313 »	
		609.991.810 13
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances		7.537.798 62
VI. — Valeurs remises par les réassureurs		1.166.805 »
VII. — Autres valeurs détenues par la société		»
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées:		
a) Valeurs	»	
b) Espèces	18.221.343 37	
		18.221.343 37
Créances pour dépôts de garantie effectués par la compagnie		1.381.822 51
Créances sur les fonds de majoration accidents du travail		110.367 70
Espèces en caisse		232.191 33
Banques, chèques postaux		98.515.590 56

PASSIF		
Capital social: actions entièrement libérées		25.000.000 »
Réserve pour diverses éventualités		7.135.363 87
Primes à l'émission		340.000 »
Réserve de garantie		21.176.785 »
Réserve pour cautionnements		18.759.558 20
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances (réserves techniques):		
1. Gestion spéciale des rentes d'accidents du travail:		
a) Réserves mathématiques (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers)	193.633.201 55	
b) Réserve de capitalisation	8.219.150 52	
c) Autres réserves	6.118.511 70	
		207.970.863 77
2. Opérations d'assurances directes:		
a) Réserve pour risques en cour (évaluation des charges correspondant aux portions de primes non acquises à l'exercice)	134.001.787 »	
b) Réserve pour sinistres à payer (sinistres à payer et évaluation des sinistres non réglés)	635.970.262 »	
c) Réserves mathématiques (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers)	28.678.625 »	
d) Autres réserves techniques	»	
		798.650.674 »
3. Acceptations en réassurance:		
a) Réserve pour risques en cours	1.560.483 »	
b) Réserve pour sinistres restant à payer	19.149.735 »	
		20.710.218 »
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles:		
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	79.930.644 05	
b) Dettes immédiatement exigibles	9.351.526 03	
c) Dettes pour intérêts à payer sur parts bénéficiaires	1.250.000 »	
		90.532.170 08
Dettes pour dépôts de garantie des assurés (provisions de primes)		10.170.151 52
Réserve en faveur des employés à la disposition du conseil		3.253.331 40
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées:		
a) Espèces	19.581.527 11	
b) Valeurs mobilières	1.166.805 »	
		20.748.332 11
Dettes en compte courant envers les cessionnaires		6.367.732 71
Dettes en compte courant envers les cédants		11.199.993 97

ACTIF (suite).			PASSIF (suite).		
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:			Loyers et revenus perçus d'avance		8.038.089 13
a) Espèces en caisse dans les agences	84.001.779 60		Dettes diverses (créditeurs divers)		15.454.490 10
b) Primes acquises à l'exercice et non émises	105.531.500 »		Réserves ou provisions pour annulations de primes.		8.000.000 »
c) Primes émises au titre des exercices suivants et non encaissées	»		Autres réserves ou provisions affectées aux diverses catégories d'assurances		13.078.677 »
d) Primes à recevoir quittances de moins de trois mois de date:			Autres réserves ou provisions pour annulation éventuelle de créances et pour variation éventuelle de la valeur de l'actif		2.713.892 »
1. Primes nettes d'impôts et de commissions	77.888.352 82		Plus-value de réévaluation (réserve spéciale prévue part l'art. 7 du décret du 23 mai 1946)		15.665.157 15
2. Impôts et commissions sur primes ci-dessus	26.505.713 »		Réserve pour impôts à payer		6.000.000 »
e) Primes à recevoir: quittances de plus de trois mois de date	35.638.282 20		Réserve pour dépenses de reconstruction et de réparation		3.000.000 »
f) Primes contentieuses	8.992.625 80		Réserve pour commissions dues		32.499.736 71
		338.608.253 52	Dividende à verser pour 1er semestre 1946		1.250.000 »
Créances en compte courant sur les cessionnaires		16.386.435 52	Compte de répartition en attente:		
Créances en compte courant sur les cédants		1.659.891 85	Actionnaires	11.350.169 70	
Réserve pour risques en cours à la charge des cessionnaires		7.411.014 »	Participation du personnel aux bénéfices	1.135.016 98	12.485.186 68
Réserve pour sinistres à payer à la charge des cessionnaires		40.278.472 »	Résultats:		
Créances diverses		3.603.967 02	a) Excédents de recettes reportés des exercices antérieurs	50.161 16	
Intérêts échus et non recouvrés		615.254 56	b) Excédents de recettes de l'exercice	1.482.152 48	1.532.316 94
Intérêts courus et non recouvrés		621.894 »			
Total		1.371.984.158 59	Total		1.371.984.158 59

ETAT A 2 **Etat détaillé des profits et pertes de la société (avant répartition).**

DEBIT			CREDIT		
1re PARTIE. — *Résultats d'opérations d'assurances.*			1re PARTIE. — *Résultats d'opérations d'assurances.*		
Sinistres payés		112.433.801 32	Primes émises, accessoires de primes, nets d'impôts et nets d'annulations	431.874.293 50	
Participation des assurés aux bénéfices		7.093 »	Primes acquises à l'exercice et non émises	105.531.500 »	537.405.793 50
Commissions échues		70.176.841 96	Part des réassureurs dans les sinistres payés		27.611.975 31
Primes cédées en réassurance		38.691.911 12	Recours et sauvetages sur sinistres		3.915.025 18
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites):			Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice		47.719.186 »
a) Risques en cours	135.362.276 »		Réserves techniques du 30 juin 1946 (réassurances non déduites):		
b) Sinistres à payer	655.119.997 »		a) Risques en cours	416.251.072 »	
c) Autres réserves techniques	28.678.625 »		b) Sinistres à payer	565.868.897 »	
		819.360.892 »	c) Autres réserves techniques	22.981.409 »	645.201.378 »
Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre de l'exercice		8.000.000 »	Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 30 juin 1946		6.000.000 »
Autres réserves affectées aux catégories au 31 décembre de l'exercice		13.078.677 »	Autres réserves affectées aux catégories au 30 juin 1946		11.757.116 »
Réserves techniques du 30 juin 1946 à la charge des réassureurs		43.119.312 »	Autres éléments de crédit imputables aux catégories		9.629.901 16
Annulations sur primes et accessoires émis au cours des exercices antérieurs		»	Portion des frais généraux à la charge de la gestion spéciale des rentes accidents du travail		415.085 »
Autres éléments de débit imputables aux catégories		91.280.000 »			
Frais généraux et impôts à la charge de la société		51.987.346 62			
2e PARTIE. — *Affaires relatives à la gestion spéciale des rentes accidents du travail.*			2e PARTIE. — *Affaires relatives à la gestion spéciale des rentes accidents du travail.*		
Arrérages de rentes payés		8.301.713 57	Capitaux constitutifs de rentes, virés des résultats des opérations d'assurances:		
Frais généraux		415.085 »	a) A la suite de sinistres	22.618.826 95	
Capitaux constitutifs sortis:			b) A la suite de revisions	357.937 »	22.976.763 95
a) Par suite de versements à la C. N. R.	517.257 »		Capitaux constitutifs de rentes versés par d'autres assureurs (art. 16)		»
Virement aux résultats des opérations d'assurances:			Revenus des valeurs affectées à la gestion spéciale		3.694.829 27
b) Par suite de rachats, remariages ou départs à l'étranger	917.046 »		Bénéfice sur réalisation des valeurs affectées à la gestion spéciale		73.831 52
c) Par suite de rachats, revisions	633.762 »		Plus-value par estimation des valeurs affectées à la gestion spéciale		»
d) Autres sorties	6.835 »	2.074.900 »			
Pertes sur réalisation des valeurs affectées à la G. S.		»			
Moins-value par estimation des valeurs affectées à la G. S.		»			
Réserves au 31 décembre de l'exercice:			Report des réserves du 30 juin 1946:		
Valeur actuelle des rentes à la charge de l'entreprise	193.633.201 55		Valeur actuelle des rentes à la charge de l'exercice	177.035.943 40	
Réserve de capitalisation	8.219.450 52		Réserve de capitalisation	8.191.240 03	
Autres réserves techniques	6.118.541 70	207.970.896 77	Autres réserves techniques	5.726.969 »	190.954.133 43
Autres éléments de débit imputables à la G. S.		»	Autres éléments de crédit imputables à la gestion spéciale		8.905 50

DEBIT (*suite*).			CREDIT (*suite*).	
3e PARTIE. — *Gestion générale.*			3e PARTIE. — *Gestion générale.*	
Frais de gestion (compris dans les frais généraux, 1re partie)		»	Revenus des valeurs mobilières et immobilières	6.200.571 93
Moins-value sur conversion de monnaies étrangères		7.200 11	Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières	632.656 47
Amortissement réglementaire des immeubles		71.813 »	Plus-value par estimation de valeurs	»
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes:			Plus-value sur conversion de monnaies étrangères	»
a) Versés	48.713.761 88		Impôts et taxes sur primes d'assurances directes	125.517.136 07
b) Dus	76.803.674 79			
		125.517.136 07		
Moins-values sur estimation des valeurs mobilières et immobilières		»	Report des réserves du 30 juin 1916:	
Réserves ou provisions au 31 décembre:			Réserve de garantie	19.143.826 »
Réserve de garantie		31.170.785 »	Réserve pour cautionnements	17.562.812 20
Réserve pour cautionnements		18.759.558 20	Réserve pour fluctuation des changes	1.500.000 »
Réserve pour débiteurs douteux		2.600.000 »	Réserve pour amortissement des valeurs mobilières et immobilières	71.811 »
Réserve pour fluctuation de change		»	Réserve pour débiteurs douteux	5.000.000 »
Réserve pour amortissement des valeurs mobilières et immobilières		71.811 »	Réserve pour dépenses de reconstruction et de réparation	3.000.000 »
Réserve pour dépenses de reconstruction et de réparation		3.000.000 »	Report des bénéfices des exercices antérieurs	50.163 16
Autres éléments du débit		1.419.018 80		
Solde créditeur		3.161.723 79		
Total général		1.686.111.721 93	Total général	1.686.111.721 93

REPARTITION

Dettes pour intérêts à payer aux parts bénéficiaires	1.250.000 »	
Participation du personnel aux bénéfices	329.106 85	
Soldes à reporter	1.582.316 94	
		3.161.723 79

ETAT A 5 **Récapitulation des valeurs appartenant à la société au 31 décembre 1916.**

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE PLACEMENTS	PRIX D'ACHAT	VALEUR au 31 décembre.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
I. Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations.			
A) Valeurs appartenant à la société	13.672.812 19	11.260.705 50	13.672.812 19
II. Valeurs déposées en cautionnement auprès d'un Etat étranger:	3.669.853 90	3.729.501 50	3.669.853 90
a) Valeurs appartenant à la société			
III. Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes accidents du travail:			
a) Valeurs amortissables admises sans limitation	169.979.814 93	171.078.290 50	169.979.814 93
b) Autres valeurs	38.041.305 88	35.725.366 12	38.041.305 88
	208.021.120 81	209.763.726 62	208.021.120 81
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:			
A) Valeurs visées à l'article 154 du décret	584.989.930 88	608.237.068 28	584.989.930 88
C) Valeurs visées à l'article 164 du décret	13.171.566 25	13.131.363 80	13.171.566 25
Total des valeurs représentant la couverture des engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats	598.161.497 13	621.368.432 08	598.161.497 13
D) Valeurs visées à l'article 163 du décret	11.830.313 »	11.830.313 »	11.830.313 »
	609.991.810 13	633.198.745 08	609.991.810 13
V. Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances: Valeurs de l'article 154	7.537.798 62	8.453.948 »	7.537.798 62
VI. Valeurs remises par les réassureurs:			
a) Valeurs visées à l'article 154 du décret	1.166.805 »	1.166.805 »	1.166.805 »
Total général	844.060.200 65	870.273.435 10	844.060.200 65
Totaux partiels:			
1. Valeurs de l'article 154 (I V A+V *a*+V I *a*)	593.634.534 50	617.557.821 28	593.634.534 50
2. Néant.			
3. Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 du décret du 30 décembre 1938 (I A+I I *a*+I I I *b*+I V A+I V B+I V C+V)	661.083.267 72	683.237.956 60	661.083.267 72
4. Total des immeubles:			
G. S. comprise	28.738.547 52	28.738.547 52	28.738.547 52
G. S. déduite	28.738.547 52	28.738.547 52	28.738.547 52
5. Total des prêts hypothécaires:			
G. S. comprise	233.363 24	233.363 24	233.363 24
G. S. déduite	233.363 24	233.363 24	233.363 24
6. Total des valeurs mobilières:			
G. S. comprise	813.921.484 89	840.134.719 36	813.921.484 89
G. S. déduite	605.900.364 08	630.370.902 72	605.900.364 08
7. Néant.			
8. Total 4+5+6+7:			
G. S. comprise (total égal au total I A+I I *a*+I I I+I V+V)	842.893.395 65	869.106.630 10	842.893.395 65
G. S. déduite (total égal au total I A+I I *a*+I V+V)	634.872.274 84	659.342.903 48	634.872.274 84

AVIS DIVERS

Société des Raffineries et Sucreries SAY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 261.675.100 F

SIÈGE SOCIAL: 18, RUE VANEAU, PARIS (7e)

Registre du commerce: Seine 66673.

Avis de convocation.

MM. les actionnaires de la Société des raffineries et sucreries Say sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le mardi 16 décembre 1947, à seize heures, salle Gaveau, 45-47, rue La Boétie, à Paris (8e), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

Autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, en vue de le porter à 1.085.025.300 F au maximum, par émission d'actions à souscrire en espèces ou par incorporation de réserves;

Pouvoirs à donner au conseil d'administration pour l'exécution des décisions de l'assemblée.

Tout actionnaire peut prendre part à cette assemblée, quel que soit le nombre de ses actions.

Les propriétaires d'actions au porteur devront procéder à l'immobilisation de leurs titres et en justifier au plus tard le jeudi 11 décembre 1947, au siège de la société, 18, rue Vaneau, à Paris (7e), ou dans les sièges, agences, succursales des établissements suivants:

Banque de Paris et des Pays-Bas;
Banque de l'Union parisienne;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Comptoir national d'escompte de Paris;
Crédit algérien;
Crédit lyonnais;
Sté Gle de crédit industriel et commercial;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France;
Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts.

Le conseil d'administration.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-520 du 21 mars 1947, art. 19.)

Par arrêt de contumace de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 6 août, le nommé Maitre (André), né le 21 janvier 1923 à Chassiecq (Charente), de Louis et de Oclin (Emilia), tourneur, demeurant à Versailles, 18, rue de Vergennes, a été condamné à cinq ans de travaux forcés, dix ans d'interdiction de séjour, dix ans de dégradation nationale, confiscation des biens.

Par arrêt de contumace de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 10 septembre 1946, le nommé Mouton (Charles), né le 20 octobre 1890 à Lisbonne (Portugal), de Henri et de Mory (Ida), docteur en médecine, demeurant à Versailles, 4, rue du Maréchal-Gallieni, a été condamné à cinq ans de prison, dix mille francs d'amende, dégradation nationale, confiscation des biens.

Par arrêt de contumace de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 15 octobre, le nommé Menguy (Adrien-Pierre), né le 17 septembre 1908 à Sarcelles (Seine-et-Oise), de François et de Beaurin (Eugénie), comptable, demeurant à Sarcelles, rue des Rosiers, a été condamné à vingt ans de travaux forcés, vingt ans d'interdiction de séjour, indignité nationale, confiscation des biens.

Par arrêt de contumace de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 29 octobre 1946, le nommé Majchrzach (François), né le 23 mai 1923 à Paris (11e), de François et de Król (Stanislawa), électricien, demeurant à Ballancourt (Seine-et-Oise), 4, rue Legentil, a été condamné à vingt ans de travaux forcés, vingt ans d'interdiction de séjour, indignité nationale à vie, confiscation des biens.

Par arrêt contradictoire de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 15 avril 1946, la nommée Peuzon (Suzanne-Octavie-Jeanne), femme Diancourt, née le 18 mai 1897 à Liancourt, d'Octave-Armand et d'Irma-Juliette Vaquette, sans profession, demeurant à Belle-Fontaine, Autry-Issard, par Souvigny (Allier), a été condamnée à dix-huit mois de prison, dix mille francs d'amende, indignité nationale à vie, confiscation des biens à concurrence de vingt-cinq mille francs.

Par arrêt de contumace de la cour de justice de Paris 2e sous-section de Seine-et-Oise en date du 7 octobre 1946, le nommé Piette (Yvan-Marie-Joseph), né le 25 novembre 1909, à Wasquihal (Nord), de Mathilde-Marie, demeurant à Roubaix, 11, rue Saint-Laurent, a été condamné à vingt ans de travaux forcés, vingt ans d'interdiction de séjour, indignité nationale à vie, confiscation des biens.

Par arrêt de contumace de la cour de justice de Paris 2e sous-section de Seine-et-Oise en date du 7 août 1946, le nommé Pireau (Edmond), né le 3 août 1887, à Saint-Gilles, Bruxelles (Belgique), de Jean et de Willens (Marie), artisan électricien, demeurant à Aulnay-sous-Bois, 23, boulevard Lefevre, a été condamné à un an de prison, mille francs d'amende, cinq ans de dégradation nationale, confiscation des biens.

Par arrêt de contumace de la cour de justice de Paris 2e sous-section de Seine-et-Oise en date du 9 octobre 1946, le nommé Poumeau de Lafforest (Roger-Charles-Edmond), né le 11 janvier 1903, à Paris (7e), de Marie-Joseph et de Marie-Caroline-Louise de l'Escaille, demeurant à Saint-Rémy-les-Chevreuse, a été condamné à vingt ans de travaux forcés, vingt ans d'interdiction de séjour, indignité nationale, confiscation des biens.

Par arrêt contradictoire de la cour de justice de Paris 2e sous-section de Seine-et-Oise en date du 23 octobre 1945, le nommé Rich (Fernand), né le 6 mars 1910, à Orschwiller (Haut-Rhin), de François et d'Henriette Haudi, interprète, demeurant à Versailles, 81, rue d'Anjou, a été condamné à vingt ans de travaux forcés, indignité nationale à vie, vingt ans d'interdiction de séjour, confiscation des biens.

Par arrêt de contumace de la cour de justice de Paris 2e sous-section de Seine-et-Oise en date du 28 mai 1946, la nommée Rouys (Madeleine-Paulette), née le 13 février 1922, à Paris (11e), de Robert et de Richin (Augustine), sans profession, demeurant à Maisons-Laffitte, 21, rue de Longueil, a été condamnée à cinq ans de travaux forcés, vingt ans d'interdiction de séjour, indignité nationale à vie, confiscation des biens.

Par arrêt de contumace de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 5 août 1946, le nommé Raguenet (Jean-Pierre-Roger), né le 9 mai 1923 à Vernon (Eure) de Roger-Alexis et de Casteili (Marie-Louise), chimiste, demeurant à Wissous (Seine-et-Oise), 12, rue du Général-Gressot, a été condamné à cinq ans de travaux forcés, vingt ans d'interdiction de séjour, à la dégradation nationale et à la confiscation de ses biens.

Par arrêt de contumace de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 6 août 1946, le nommé de Ribeaupierre (Georges), né le 6 novembre 1923, ayant demeuré à Chatou (Seine-et-Oise), rue des Tilleuls, a été condamné à cinq ans de travaux forcés, cinq ans d'interdiction de séjour, dix ans de dégradation nationale et à la confiscation de ses biens.

Par arrêt de contumace de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 7 août 1946, le nommé Reybaud (Jean-Louis), né le 3 janvier 1926 à Nancy (Meurthe-et-Moselle) de Jean-Edouard-Joseph et de Petry (Antoinette-Camille-Marie-Madeleine), étudiant, demeurant à Versailles, 10, rue de Mouchy, a été condamné à vingt ans de travaux forcés, vingt ans d'interdiction de séjour, à la dégradation nationale et à la confiscation de ses biens.

Par arrêt de contumace de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 15 octobre 1946, le nommé Resnikoff (Théodore), né le 16 septembre 1898 à Belloy (Russie) de Michel et de Lutsinoff (Antoinette), chauffeur de taxi, demeurant à Meudon, 26, rue Barrès, a été condamné à vingt ans de travaux forcés, vingt ans d'interdiction de séjour, à l'indignité nationale à vie et à la confiscation de ses biens.

Par arrêt contradictoire de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 27 mars 1946, la nommée Sachot (Henriette-Alexandrine), femme Cautrel, née le 14 mars 1920 à Pantin (Seine) de Gustave-Alexandre et de Marguerite-Louise Jannot, sans profession, demeurant à Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne), 12, avenue Charles-Prieur, a été condamnée à huit ans de réclusion (par décret du 11 octobre 1946, la peine a été commuée en cinq ans d'emprisonnement à dater du 28 septembre 1945), à l'indignité nationale à vie et à la confiscation de ses biens.

Par arrêt contradictoire de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 18 novembre 1947, *L'Echo pontoisien*, directeur Paris (Jacques), né le 15 juillet 1905 à Pontoise (Seine-et-Oise) de Lucien-Léon-Amédée et de Baudier (Clémence), imprimeur, a été condamné à la dissolution de la société avec confiscation des machines et du matériel ayant servi à l'impression et à la diffusion du journal et à l'interdiction de la reconstitution de ladite société.

Par arrêt contradictoire de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 18 novembre 1946, le nommé Corfu (Victor), directeur général de *La Tribune de Seine-et-Oise*, né le 11 juillet 1871 à Paris (11e), demeurant à Villeneuve-Saint-Georges, 24, rue des Ecoles, a été condamné à la dissolution de la société avec confiscation des instruments ayant servi à l'infraction et à l'interdiction de la reconstitution de ladite société.

Par arrêt de contumace de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 17 septembre 1946, le nommé Thome (Lucien), né le 18 juin 1927 à Metz de Thome (Augustine), employé de bureau, demeurant à Versailles ,79, rue Royale, a été condamné à dix ans de travaux forcés, vingt ans d'interdiction de séjour, à l'indignité nationale et à la confiscation de ses biens.

Par arrêt contradictoire de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 26 septembre 1945, la nommée Thomas (Marie-Jeanne-Gabrielle), femme Mouron, née le 27 décembre 1881 à Tulle de Charles-Joseph et de Bernaed (Marie), sans profession, demeurant à Aulnay-sous-Bois, 1,

rue des Marronniers, a été condamnée à cinq ans de réclusion, à la dégradation nationale et à la confiscation de ses biens.

Par arrêt de contumace de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 28 octobre 1946, le nommé Truan (Henri-Paul-Antoine-Marie), né le 3 septembre 1899 à Paris (6e) de Georges et d'Augusboust-Guinard (Marie-Louise), publiciste, demeurant à Maisons-Lafitte, 12, rue Benjamin-Constant, a été condamné à vingt ans de travaux forcés, vingt ans d'interdiction de séjour, à l'indignité nationale et à la confiscation de ses biens.

Par arrêt de contumace de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 1er octobre 1946, le nommé Vorsheoff (Alexander), né le 24 novembre 1898 à Volatochisk (Russie), ingénieur d'aviation, demeurant à Versailles, 2, rue Saint-Charles, a été condamné à vingt ans de travaux forcés, vingt ans d'interdiction de séjour, à l'indignité nationale et à la confiscation de ses biens.

Par arrêt contradictoire de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 17 juillet 1946, le nommé Vincendeau (Henri-Auguste-Eugène), né le 21 janvier 1907 à Ligueil, arrondissement de Loches (Indre-et-Loire) d'Edouard-Auguste-Paul et de Touilier (Eugénie-Victorine), demeurant à Paris, 8, square de la Dordogne, a été condamné à dix ans de réclusion, dix ans d'interdiction de séjour, à l'indignité nationale à vie et à la confiscation de ses biens.

Par arrêt contradictoire de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 20 mars 1946, le nommé Walz (Alfred), né le 15 janvier 1898 à Strasbourg d'Alfred et de Thomas (Henriette), électricien, demeurant à Arpajon (Seine-et-Oise), la Roche-Sainville, a été condamné à vingt ans de travaux forcés (par arrêt du 5 août 1946, la peine des travaux forcés a été commuée en dix ans de réclusion), à l'indignité nationale et à la confiscation de ses biens au profit de la nation.

Par arrêt contradictoire de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 4 septembre 1946, le nommé Wolfort (Guiseppe), né le 11 avril 1896 à Nabrasina (Italie) d'Antonio et de Perchia (Savita), entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Blanc-Mesnil, 212, rue de Flandre, a été condamné à deux ans de prison, dix mille francs d'amende, à la dégradation nationale et à la confiscation de ses biens au profit de la nation.

Par arrêt de contumace de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 5 août 1946, le nommé Wegera (Jean), né le 6 juillet 1923 à Huszanko (Pologne) de Daniel et de Baronoroska (Culdoga), polisseur, demeurant à Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise), 172, avenue Victor-Hugo, a été condamné à cinq ans de travaux forcés, vingt ans d'interdiction de séjour, à la dégradation nationale et à la confiscation de ses biens.

Par arrêt de contumace de la cour de justice de Paris, 2e sous-section de Seine-et-Oise, en date du 2 octobre 1946, le nommé Waroquy, né à Paris (19e) d'André-Charles et de Jardin (Thérèse-Adèle), ingénieur chimiste, demeurant à Meudon, 2, avenue du Bois, a été condamné à vingt ans de travaux forcés et vingt ans d'interdiction de séjour.

Par arrêt contradictoire rendu le 8 mai 1945 par la cour de justice de Grenoble, section de l'Isère, à Grenoble, chambre civique, le nommé Arnaud (Maurice-Edmond-Denis), âgé de trente-sept ans, né le 8 décembre 1907 à Forcalquier (Basses-Alpes), négociant, demeurant à Voiron (Isère), 16, rue des Quatre-Chemins, a été condamné, pour appartenance au groupe Collaboration, à la confiscation de ses biens personnels à concurrence de la somme de vingt mille francs.

Par arrêt de contumace rendu le 2 mars 1945 par la cour de justice de Grenoble, section de l'Isère, à Grenoble, chambre civique, le nommé Blondeaux (Lucien-Gustave), âgé de quarante-quatre ans, né le 23 septembre 1900 à Gommegnies (Nord), gestionnaire, demeurant à Fort-Barraux, commune de Barraux, arrondissement de Grenoble (Isère), a été condamné, pour aide directe ou indirecte à l'Allemagne, à la confiscation de ses biens personnels pour la totalité.

Par arrêt contradictoire rendu le 3 octobre 1945 par la cour de justice de Grenoble, section de l'Isère, à Grenoble, chambre civique, le nommé Bonat (Raphaël-Louis-Gilbert), âgé de soixante ans, né le 6 juillet 1885 à Saint-Laurent-du-Pont (Isère), industriel, demeurant à Saint-Laurent-du-Pont, arrondissement de Grenoble (Isère), a été condamné, pour aide directe ou indirecte à l'Allemagne, à la confiscation de ses biens personnels pour la totalité.

Par arrêt contradictoire rendu le 26 mars 1946 par la cour de justice de Grenoble, section de l'Isère, à Grenoble, chambre civique, la nommée Bourrion (Delphine-Marie), âgée de cinquante-huit ans, née le 23 décembre 1887 à Saint-Cassien (Isère), cultivatrice, demeurant à Voiron, quartier de Criel, arrondissement de Grenoble (Isère), a été condamnée, pour appartenance au groupe Collaboration, à la confiscation de ses biens personnels à concurrence de la somme de dix mille francs.

Par arrêt contradictoire rendu le 19 juin 1945 par la cour de justice de Grenoble, section de l'Isère, à Grenoble, chambre civique, le nommé Belhoux (Roger-Jean-Victor), âgé de vingt-deux ans, né le 20 septembre 1922 à Grenoble (Isère), étudiant, demeurant à Grenoble, 1, rue de Bonn, a été condamné, pour aide directe ou indirecte à l'Allemagne, à la confiscation de ses biens personnels à concurrence de la somme de cinquante mille francs.

Par arrêt contradictoire rendu le 23 mai 1945 par la cour de justice de Grenoble, section de l'Isère, à Grenoble, chambre civique, le nommé Berond (Joseph), âgé de soixante-treize ans, né le 21 août 1872 à Lyon (2e), maître de verrerie, demeurant à Lyon (2e), 27, rue Vaulecour, a été condamné, pour aide directe ou indirecte à l'Allemagne, à la confiscation de ses biens personnels à concurrence de la somme de deux cent mille francs.

Par arrêt contradictoire rendu le 17 mai 1945 par la cour de justice de Grenoble, section de l'Isère, à Grenoble, chambre civique, le nommé Bourgeat (Maurice-Marcel), âgé de trente et un ans, né le 12 juillet 1914 à Lyon (6e), représentant, demeurant aux Abrets, arrondissement de la Tour-du-Pin (Isère), a été condamné, pour appartenance au service d'ordre légionnaire, à la confiscation de ses biens personnels à concurrence de la somme de cent cinquante mille francs.

Par arrêt contradictoire rendu le 16 mars 1945 par la cour de justice de Grenoble, section de l'Isère, à Grenoble, chambre civique, le nommé Bruyas ((Joannès-Marie-Nicolas), âgé de quarante-six ans, né le 6 juin 1898 à Lyon (2e), propriétaire cultivateur, demeurant à Eyzin-Pinet (Isère), a été condamné, pour appartenance au service d'ordre légionnaire, à la confiscation de ses biens personnels à concurrence de la somme de quinze mille francs.

Par arrêt contradictoire rendu le 26 février 1945 par la cour de justice de Grenoble, section de l'Isère, à Grenoble, chambre civique, le nommé Boissieux (Maurice-Joseph-Romain), âgé de soixante et un ans, né le 15 mai 1883 à Varacieux (Isère), pharmacien, demeurant à Grenoble (Isère), 15, cours Berriat, a été condamné, pour appartenance au service d'ordre légionnaire, à la confiscation de ses biens à concurrence de la somme de dix mille francs.

Par arrêt contradictoire rendu le 21 février 1945 par la cour de justice de Grenoble, section de l'Isère, à Grenoble, chambre civique, le nommé Belle-Ogier (Albert-Marius), âgé de quarante et un ans, né le 25 novembre 1903 à Vinay (Isère), cultivateur, demeurant à Vinay (Isère), quartier de la Plaine, a été condamné comme membre du service d'ordre légionnaire à la confiscation de ses biens à concurrence de dix mille francs.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 50 fr. la ligne
(Décret du 29 novembre 1913, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

7 octobre 1947. Déclaration à la préfecture de police. L'Association amicale des officiers de chemins de fer de la voie de 0,60 m change son titre et devient Association amicale des anciens de la voie de 0,60 m, modifie ses statuts et transfère son siège social du 7, rue de Clichy au 39 *ter*, rue des Plantes, à Paris.

29 octobre 1947. Déclaration à la préfecture de police. Œuvre de protection des enfants de déportés Rescue Children Inc. But : aide matérielle et morale aux enfants de déportés. Siège social : 37, rue de Liège, Paris.

30 octobre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. Société de chasse de Camjac. But : protection et repeuplement du gibier. Siège social : mairie de Camjac.

30 octobre 1947. Déclaration à la préfecture de Constantine. Cercle musulman Ansari Ennacira. But : diffuser l'instruction et l'enseignement en toutes matières, encourager les œuvres de bienfaisance, moraliser les masses, etc. Siège social : chez le président, Richelieu, commune mixte de Fedj-M'Zala.

30 octobre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. Syndicat d'initiative de Pleumartin. But : augmenter la prospérité de la ville de Pleumartin. Siège social : chez M. Lioi, Pleumartin.

31 octobre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. Gallia-Club Grasse-le-Rau. But : pratique des exercices physiques. Siège social : brasserie La Régence, boulevard du Jeu-de-Ballon, Grasse.

31 octobre 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. Commune libre de Rochetaillée. But : secours aux sinistrés, aide aux vieillards, relèvement physique et moral de l'enfance. Siège social : café Magnin, quai P.-Dupont, Rochetaillée.

31 octobre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. Société amicale des sapeurs-pompiers de la Salvetat. But : subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but le perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social : mairie de la Salvetat-Peyrales.

31 octobre 1947. Déclaration à la préfecture de police. Fédération nationale des services sociaux près les tribunaux de France et de l'Union française. But : grouper tous les services sociaux régulièrement habilités près les tribunaux. Siège social : 19, rue du Pot-de-Fer, Paris.

31 octobre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. Foyer rural de Blamont. But : information technique et émancipation intellectuelle des membres. Siège social : M. Durand, à Blamont.

3 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE LUCENAY-LÈS-AIX. But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école Jeanne-d'Arc de Lucenay-lès-Aix; recruter les directeurs et maîtres, assurer leur rémunération, s'intéresser à leur perfectionnement et à leur retraite; acquérir ou prendre en location tous immeubles jugés utiles aux fins ci-dessus. Siège social: école Jeanne-d'Arc, Lucenay-lès-Aix.

3 novembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Melun. ASSOCIATION SPORTIVE DU GUÉ. But: pratique des sports. Siège social: centre d'apprentissage, Gué-à-Tresmes, par Congis.

3 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DES LOCATAIRES DU GROUPE EPINETTES. But: défense des intérêts des locataires. Siège social: 59, rue des Epinettes, Paris.

4 novembre 1947. Déclaration à la préfecture d'Oran. ÉTOILE SPORTIVE DU CENTRE. But: pratique de tous les sports. Siège social: 35, rue du Fondouck, Oran.

4 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de Marseille. AMICALE SOCIALISTE DES OUVRIERS, EMPLOYÉS ET SYMPATHISANTS DE L'HUILERIE RABATEAU. But: entr'aide entre les membres, organisation de fêtes et sorties. Siège social: 29, boulevard Ranon, Marseille.

4 novembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MONTIGNY-EN-CAMBRÉSIS. But: protection du gibier, répression du braconnage et amélioration des races canines. Siège social: mairie de Montigny-en-Cambrésis.

4 novembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. PING-PONG-CLUB EYMETOIS. But: procurer à ses adhérents d'agréables heures de loisirs et de délassement. Siège social: chez M. Gay, rue du Tibre, Eymet.

4 novembre 1947. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE DE MÉDRÉAC. But: intensification de la production du gibier, protection des nichées, repeuplement, élevage, destruction des nuisibles, répression du braconnage, exploitation rationnelle de la chasse, défense des propriétés et des récoltes. Siège social: M. Alphonse Brindejonc, la Costardais, Médréac.

4 novembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DU SAINT-SÉPULCHRE. But: éducation périscolaire des filles. Siège social: 52, rue Courteville, à Saint-Omer.

5 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Aude. Le Racing-Club olympique castelnaudarien change son titre et devient LE RAIL OLYMPIQUE CASTELNAUDARIEN. Siège social: café Français, cours de la République, Castelnaudary.

5 novembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. PATRO-SPORTS D'ANNONAY. But: éducation physique, sports, préparation militaire. Siège social: à Paras, 1, impasse des Vignes, à Annonay.

5 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. CLUB DE L'ÉTOILE. But: réunir des jeunes protestants, développer entre eux des liens d'amitié et mettre à leur disposition tous moyens convenables afin de leur permettre d'entreprendre toutes activités en vue de leur développement personnel et du rayonnement du protestantisme. Siège social: 4, rue Denis-Poisson, Paris.

TIMBRES-POSTE pour COLLECTIONS
ACHAT - VENTE - ECHANGE
MAILHE & REVEL
8, Rue de la Poste, TOULOUSE
ENVOIS A CHOIX
MANCOLISTES - ESTIMATIONS - EXPERTISES

6 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Lozère. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE DE PRUNIÈRES. But : œuvres scolaires, formation religieuse et sociale. Siège social: M. Crozat, à Prunières.

6 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. CENTRE SULLY-SPORTS. But: pratique des sports. Siège social: centre d'apprentissage, avenue Gautin, Rumilly.

6 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de Rennes. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE MONTREUIL-LE-GAST. But: assurer le fonctionnement des écoles libres. Siège social : écoles libres des filles, Montreuil-le-Gast.

6 novembre 1947. Déclaration à la préfecture du Morbihan. ASSOCIATION D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION POPULAIRE, DE SPORT ET PRÉPARATION MILITAIRE POUR LA POPULATION DE LA COMMUNE DE PLUHERLIN. But: promouvoir, soutenir et favoriser toutes les œuvres d'enseignement et d'éducation populaire. Siège social: au presbytère, bourg de Pluherlin.

7 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION DES MUTILÉS DE GUERRE DU CINÉMA, ACTEURS DE COMPLÉMENT. But : entr'aide et solidarité. Siège social: 21, rue de Navarin, Paris.

7 novembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. AMICALE DES ANCIENS DE LA 2e DIVISION D'INFANTERIE. But: entretien de camaraderie, aide, protection, secours, assistance dans la mesure des possibilités entre anciens camarades et familles des disparus. Siège social: café du Stade, à Dunkerque.

7 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. CLUB CYCLISTE DE LA BANLIEUE SUD DE PARIS. But: développer le cyclisme sur route et sur piste dans la région. Siège social: 28, rue Jean-Baptiste-Clément, à Villejuif.

10 novembre 1947. Déclaration à la préfecture du Finistère. GAS DE PLOMEUR. But: pratique des exercices physiques, et notamment du football. Siège social: mairie de Plomeur.

11 novembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. ASSOCIATION DES SINISTRÉS DE LUMBRES ET DE SON CANTON. But: défense des intérêts des sinistrés par faits de guerre. Siège social: 9, rue Docteur-Bronequart, Lumbres.

17 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. Le Club de la rénovation française change son titre et devient CLUB DE LA RÉNOVATION FRANÇAISE (Institut de recherches scientifiques et d'essais philosophiques). Siège social: 217, rue Saint-Honoré, Paris.

24 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. ROLLER-OLYMPIC 11e. But: pratique du patinage à roulettes. Siège social: 3, rue Sévero, Paris.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

18 octobre 1947. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 8 novembre 1947.) UNION GÉNÉRALE DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS RUSSES EN FRANCE. But: unifier les associations d'anciens combattants en France, aide matérielle et morale à ses membres. Siège social: 29, rue du Colisée, Paris.

une frappe .... douze exemplaires nets, c'est le résultat que vous obtiendrez avec le carbone
" JALU EXTRA-MINCE "
DES
Etabl. JALU, 9, rue Elzévir, Paris (3e)
CARBONE - RUBANS - STENCILS

Une nouvelle Victoire de REYNOLDS le ROCKET BICOLORE
bleu
Dernier mot de la Technique, ce nouveau
STYLO A BILLE
écrit EN BLEU et EN ROUGE avec des encres de qualité incomparable. Signalisation extérieure des couleurs. Fabrication précise et robuste.
REYNOLDS
LE SEUL STYLO A BILLE
ÉCRIVANT des ANNÉES Sans Recharge!
PRIX IMPOSÉ 800 Frs
Taxe locale en sus
rouge
Style PUB.
AUTRES MODÈLES "ROCKET"
"Bijou" 450F "Poche" 500F "Luxe" 560F
Taxe locale en sus
Gros : Société Française REYNOLDS
6, Rue Greffühle, 6 - PARIS-8e
Détail : Dans toutes les bonnes maisons
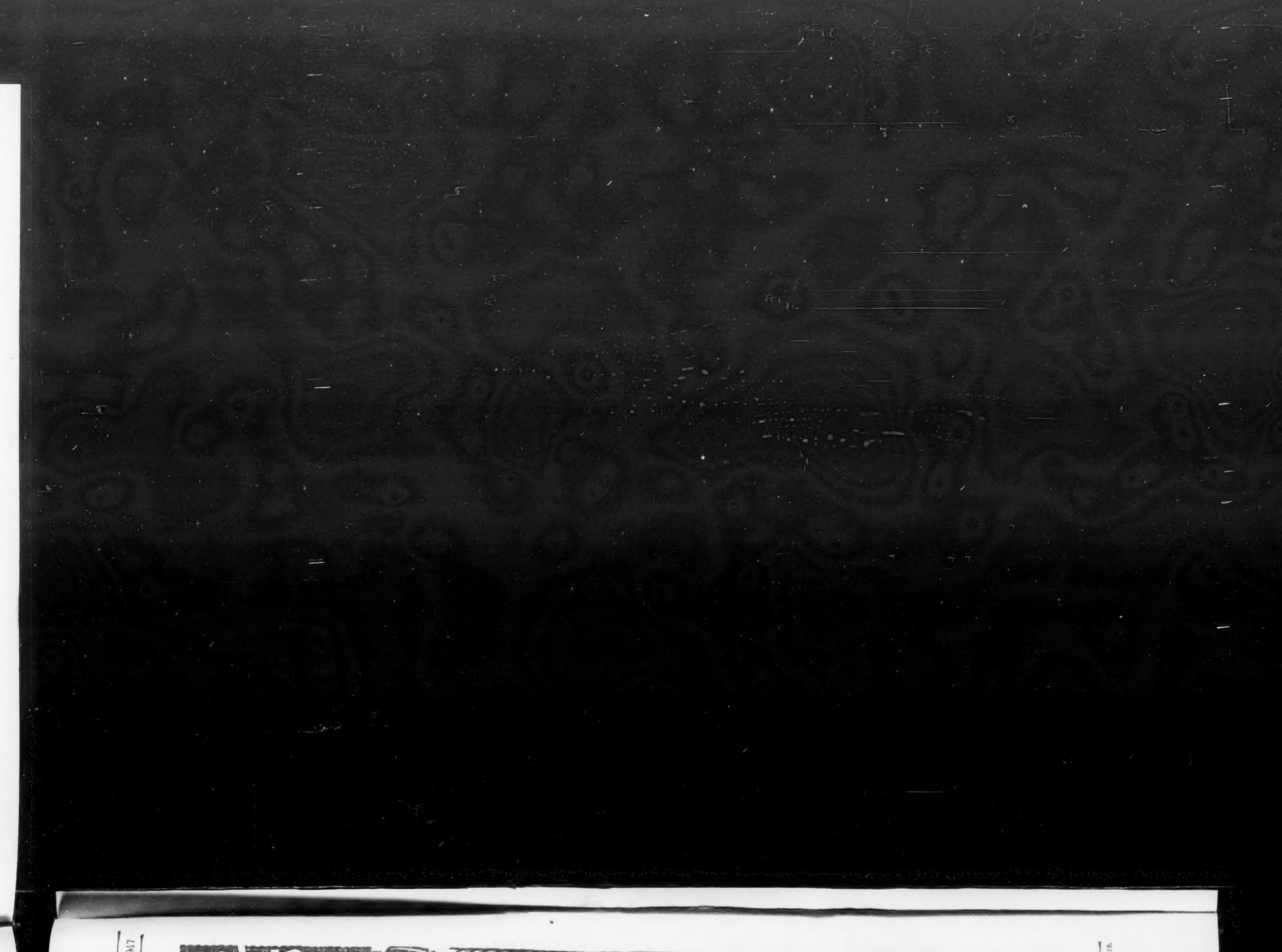
Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.